

**Communauté Economique et
Monétaire de l'Afrique centrale**



République Centrafricaine

Unité – Travail – Progrès



Programme Economique Régional

Volet Tchad

Mai 2011

Introduction

Liens du PER/CEMAC avec les priorités de développement du gouvernement tchadien

La vision stratégique du Gouvernement tchadien est de promouvoir à moyen et long terme une croissance économique en vue de réduire la pauvreté et la vulnérabilité. Les autorités comptent y parvenir en relevant trois défis principaux. Il s'agit : (i) d'un défi écologique consistant à protéger l'environnement et les ressources naturelles ; (ii) d'un défi politique qui consiste à résoudre et prévenir les conflits, consolider la paix et la concorde sociale afin d'impulser le développement économique et social ; et (iii) d'un défi économique qui consiste à définir et mettre en œuvre un ensemble cohérent de politiques sectorielles pour accélérer la croissance, renforcer le secteur social et réduire la pauvreté conformément aux priorités de la SNRP II. Avec l'opportunité offerte par l'exploitation du pétrole, l'objectif primordial du Gouvernement est de réduire la pauvreté à 40,3% à l'horizon 2015. Pour atteindre ce résultat, le Gouvernement entend redoubler d'efforts pour réaliser un taux de croissance moyen du PIB non pétrolier d'au moins 5,5% entre 2010 et 2015, notamment à travers :

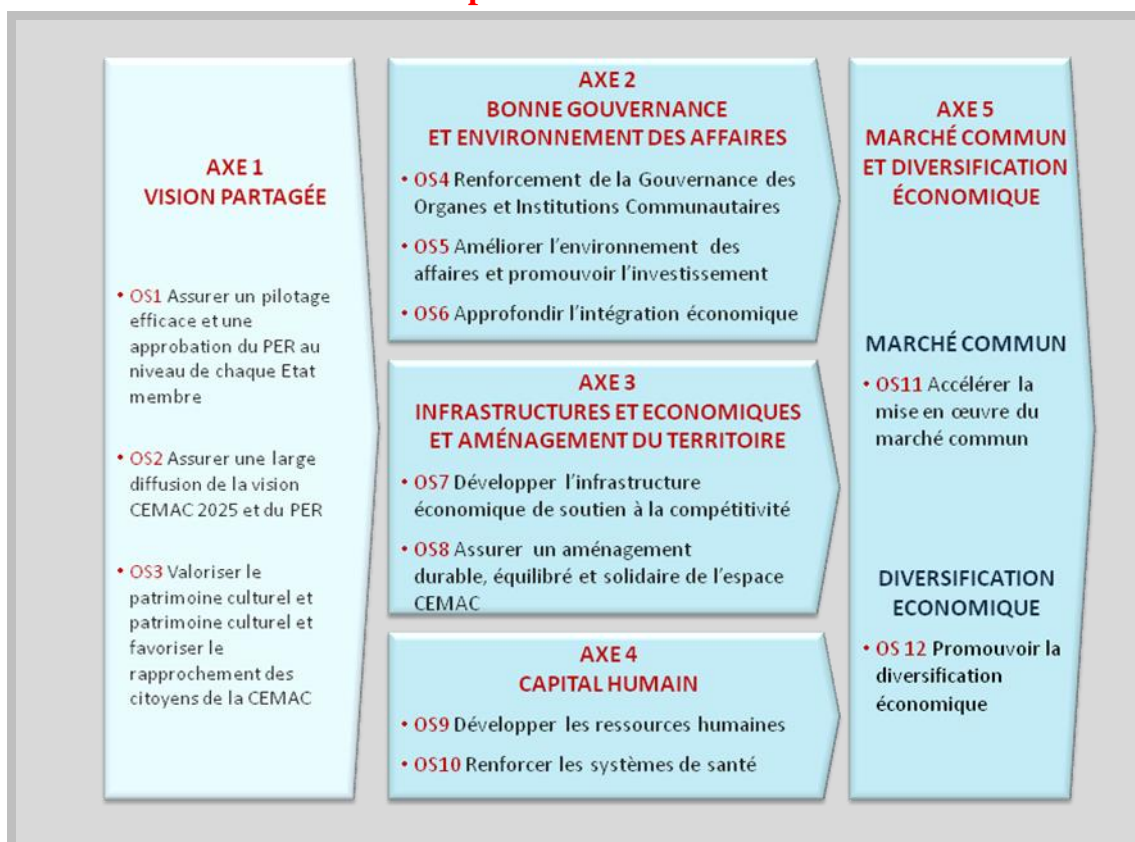
- (i) l'amélioration de la gestion des finances publiques en vue de générer les espaces budgétaires nécessaires à la mise en œuvre des réformes structurelles dans le secteur public ; et ;
- (ii) la diversification et la dynamisation des activités dans le secteur rural en vue de créer des emplois dans le secteur privé non pétrolier. Cette croissance sera également entretenue par l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers en vue de palier à la tendance baissière de la production du site actuel de Doba.

Le Gouvernement s'est ainsi engagé à consacrer une plus grande part de ses dépenses à la promotion des secteurs sociaux. L'objectif est d'augmenter les parts des ressources accordées à la santé et à l'éducation sur la période 2009-2011. La santé pourrait ainsi représenter 15 % des ressources contre 14.6 % les années précédentes. Le secteur de l'éducation passerait à 7 % contre 5.6 % dans les années qui ont précédé. Ces chiffres paraissent toutefois en deçà des niveaux nécessaires pour permettre à la population de faire face aux tendances socio-politiques récentes dans le pays. En matière d'indice du développement humain (IDH), le Tchad a été classé 175^e sur 182 pays en 2009, tandis que l'indice de pauvreté humaine (IPH), étudié dans le rapport sur le développement humain du Pnud en 2009, place le Tchad à la 132^e position parmi les 135 pays en voie de développement.

La vision du Gouvernement du Tchad et les stratégies de mise en œuvre s'articulent pleinement avec la vision et les axes stratégiques du PER CEMAC. En effet, en accélérant son désenclavement et sa diversification économique, le PER CEMAC jouera un rôle majeur dans la stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté du Tchad. Ainsi, le PER CEMAC la création à Ndjamena d'une grande Zone Economique Spéciale dédiée à la valorisation de l'important cheptel de ruminants (bovins, ovins et

caprins) disséminée au niveau de la zone de transhumance (nord Cameroun, nord RCA, Tchad), contribuant ainsi de façon significative à la création d'emplois et au développement du secteur privé. Ce projet s'appuiera sur l'installation au Tchad de la Plateforme Régionale Qualité Innovation dédiée à la valorisation des filières bétails et ruminants, sous la supervision du CEBEVIRHA, agence opérationnelle désormais focalisée sur la gestion de cette plateforme qualité. D'autres filières économiques bénéficieront également de la politique régionale et nationale de Qualité et de Mise à Niveau des filières. Par ailleurs, le PER CEMAC contribuera au développement en cours des infrastructures du Tchad, à court terme par le financement de deux tronçons routiers, un projet d'interconnexion électrique avec le Cameroun suivi par une valorisation de son potentiel solaire, la mise en place de la fibre optique et le lancement d'AIR CEMAC. Le PER jouera également un rôle important dans le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du Tchad, à travers le renforcement du dispositif statistique national, l'appui à la réforme LMD des universités, le soutien à la formation professionnelle, la mise en place d'un Centre d'Excellence dans la formation technique supérieure, et le renforcement des capacités de l'administration en matière de politiques commerciales, de politiques de concurrence et de négociations commerciales internationales. La Cellule Nationale du PER du Tchad aura à ce titre un rôle majeur à jouer pour veiller à la bonne mise en place de ce programme, en particulier sur les projets présentés dans le tableau suivant.

Master plan du PER CEMAC



Le PER CEMAC se décline en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 29 programmes et

89 projets

Les cinq axes sont : i) la vision partagée, ii) la bonne Gouvernance et l'environnement des affaires, iii) les Infrastructures économiques et l'aménagement du territoire, iv) le capital humain et v) le marché commun et diversification économique. L'encadré 1 présente un panorama des axes et des objectifs stratégiques. L'axe 1 Vision partagée, qui vise à assurer la diffusion et le partage de la vision CEMAC 2025, se décline en 3 objectifs stratégiques : Assurer un pilotage efficace et une appropriation du PER au niveau de chaque État membre, assurer une large diffusion de la Vision CEMAC 2025 et du PER et valoriser le patrimoine culturel et favoriser le rapprochement des citoyens de la CEMAC. L'axe 2 Bonne Gouvernance et Environnement des affaires, qui vise à bâtir des institutions communautaires solides et un environnement des affaires attractif dans l'espace CEMAC, se décline en 3 objectifs stratégiques : consolider la Bonne Gouvernance, améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement et approfondir l'intégration économique. L'axe 3 Infrastructures économiques et aménagement du territoire, qui vise à assurer la mise à niveau de la CEMAC en matières d'infrastructures économiques, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer l'infrastructure économique de soutien à la compétitivité et assurer un aménagement durable, équilibré et solidaire de l'espace CEMAC. L'axe 4 Capital Humain, qui vise à renforcer de manière substantielle le capital humain de la Communauté, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer les ressources humaines et renforcer les systèmes de santé. Enfin, l'axe 5 Marché commun et diversification économique, qui vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants et en une plateforme compétitive d'exportation vers les marchés internationaux, se décline en 2 objectifs stratégiques : accélérer la mise en œuvre du Marché Commun et promouvoir la diversification économique.

La mise en œuvre du PER va connaître une montée en régime progressive de 2011 à 2015

Cette stratégie progressive de mise en œuvre répond à trois contraintes qu'il est indispensable de prendre en compte : i) les capacités des institutions communautaires, en particulier de la Commission de la CEMAC, qui vont se renforcer progressivement et permettre une activité de plus en plus élargie, ii) le calendrier de mise en œuvre des projets, qui doivent passer par une phase d'études et de préparation avant la phase d'exécution, iii) la disponibilité du financement, qui sera également progressive parallèlement à la mobilisation des partenaires autour du PER CEMAC.

Sources et méthodes d'élaboration du PER-Volet pays

Pour que le Programme Economique Régional (PER) soit efficace, il faut qu'il soit pris en charge par le pays et reçoive un large appui de l'opinion publique. Le PER-VOLET-PAYS décrit les programmes et projets, structurels et intégrateurs qu'un pays mettra en œuvre pendant entre 2011 et 2025 pour « faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne

gouvernance, au service du développement humain. Les PER-VOLET-PAYS sont élaborés par les gouvernements des Etats membres de la Communauté avec le concours des services de la Commission de la CEMAC selon un processus participatif dans lequel s'impliquent toutes les parties prenantes au niveau national. Les PER-VOLET-PAYS servent de cadre aux financements communautaires.

Cinq grands principes régissent le dispositif des PER-VOLET-PAYS. Les Programmes Economiques Régionaux des pays doivent être :

- Elaborés par les Cellules nationales du PER avec une large participation de la société civile;
- axées sur les résultats et les mesures susceptibles d'avoir un effet bénéfique sur les pauvres;
- intégrateurs dans la perspective de sélection des programmes et projets
- orientées sur le partenariat via la participation concertée des partenaires du développement (gouvernement, parties prenantes au niveau national et bailleurs de fonds extérieurs);
- et inscrites dans une perspective à long terme du recul de la pauvreté.

En effet, prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets a été adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

1. le caractère intégrateur des projets (application du principe de « subsidiarité ») ;
2. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
3. le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.

Le PER-VOLET-PAYS n'en est pas pour autant un document négocié. Il fait ressortir toutes les différences qu'il peut y avoir entre le programme défini par le pays et ceux conçus dans une optique essentiellement intégrateur. Un rapport d'avancement annuel sera publié durant sa mise en œuvre.

TABLES DES MATIERES

Document liminaire

Introduction
Table des matières
Sigles et abréviations
Sources et méthodes
Indicateurs de Base

Première partie : CONTEXTE ET PERSPECTIVES DU TCHAD

1.1. Informations générales

1.1.1. Situation géographique
1.1.2. Climat, sols et végétation
1.1.3. Population
1.1.4. Organisation politique et administrative

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

1.2.1. Situation économique
Evolution du niveau des prix
Finances publiques
Dette
Commerce extérieur
Principales contraintes au développement
1.2.2. Situation sociale
1.2.3. Perspectives pour l'année 2012

Deuxième partie : STRATEGIES DU PER POUR LE TCHAD

2.1. Les grandes lignes de politiques et stratégies de développement du Tchad

2.2. Les Axes stratégiques du PER CEMAC face aux priorités du Tchad

2.2.1. Projets intégrateurs du Tchad pour le quinquennat 2011-2015

2.2.2. Projets intégrateurs du Tchad pour les années d'après

SIGLES ET ABREVIATIONS

A compléter par l'équipe CEMAC au terme de la rédaction de la version finale du document.

INDICATEURS DE BASE

SUPERFICIE

POPULATION

PIB PAR HABITANT (2010)

INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (2010)

STATISTIQUE DEMOGRAPHIQUE

Densité de la population (2010)
Taux de croissance démographique
Répartition de la population
 Urbaine
 Rurale

SANTE

Taux de mortalité infantile
Espérance de vie à la naissance
Accès à l'eau salubre
Accès aux moyens d'assainissement
Médecins pour 25 000 Habitants

EDUCATION

Taux brut de scolarisation au primaire
Taux net de scolarisation au primaire
Taux brut de scolarisation au secondaire
Taux net de scolarisation au secondaire
Taux d'alphabétisation des adultes de 10 ans et plus

ECONOMIE

Croissance réel du PIB (2010)
Taux moyen de croissance (2000-2010)
Part du secteur d'activité dans le PIB
 Primaire
 Secondaire
 Tertiaire
Dette publique
Ratio du service de la dette
Seuil de pauvreté

INFRASTRUCTURES

Routes revêtues
Routes en terre
Voies ferrées

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE ET PERSPECTIVES DU TCHAD

1.1. Informations générales

1.1.1. Situation géographique

Etat enclavé de l'Afrique sahélienne (1.284.000 km²), limité au nord par la Libye, à l'est par le Soudan, au sud par la République centrafricaine, au sud-ouest par le Cameroun et par le Nigeria, à l'ouest par le Niger. Le territoire s'étend du nord au sud sur 1.800 km, pour moitié en zone saharienne et pour un quart en secteur sahélien, semi-désertique, à la longue saison sèche. Les savanes et les forêts-galeries du Sud constituent le dernier quart, humide et relativement peuplé. Le Tchad est une cuvette encerclée par une demi-couronne de montagnes et de plateaux : au nord, le massif volcanique du Tibesti atteint une altitude élevée (volcan de l'Emi Koussi, 3.415 m); au nord-est, le haut plateau de l'Erdi et le massif de l'Ennedi (1 450 m); à l'est et au sud-est, le plateau gréseux du Ouaddaï culmine à 1.613 m au pic de Guéra. Cette couronne de hauteurs entoure la cuvette endoréique du lac Tchad, dans lequel se jette le Chari (1.200 km) grossi de son affluent le Logone (1.000 km), venu du sud, et le Bahr el-Ghazal, pratiquement à sec, descendu de l'est. Les seules frontières naturelles sont au sud: marais du lac Tchad avec le Nigeria, Chari-Logone avec le Cameroun.

1.1.2. Climat, relief, hydrographie et végétation

Le climat du Tchad est déterminé par deux masses d'air :

- ▶ l'harmattan, chaud et sec, qui amène des vents en provenance du Sahara
- ▶ une masse d'air maritime, équatoriale, humide et fraîche, qui amène des vents du sud-ouest.

Entre ces deux masses, le front intertropical, en se déplaçant, rythme les saisons : saison très chaude d'avril à mai (50°), saison humide de juillet à octobre, saison sèche et fraîche de décembre à mars. En fonction des pluies, inégalement réparties, on distingue trois zones climatiques : climat désertique au nord (moins de 250 mm), climat sahélien au centre - capitale comprise - (200 à 500 mm de juin à septembre), régime tropical semi-humide au sud (plus de 500 mm). A Sarh (extrême sud), il tombe plus de 1200 mm de pluie entre avril et octobre. A Faya Largeau (nord), les précipitations ne dépassent pas 25 mm. Moyenne des températures à N'Djamena :

- décembre : 14° (nuit) à 33° (jour)
- avril : 23° (nuit) à 42° (jour)

Le pays occupe le bassin du lac Tchad, une vaste cuvette continentale de faible altitude (environ 200 m). À l'extrémité nord, le massif du Tibesti culmine à 3 415 m au pic Emi Koussi, un volcan éteint, au-delà duquel s'étend la bande d'Aozou. À l'est, les plateaux de l'Ennedi et du Ouaddaï, moins élevés (910 m), font frontière avec le Soudan. Si le Nord appartient au Sahara, le Centre (massif de la Guera, 1 800 m) marque le début de la zone fertile qui se poursuit jusqu'au plateau de l'Oubangui, au sud. Prenant leur source en Centrafrique, les fleuves Logone et Chari arrosent la vaste plaine du sud-ouest, inondable une partie de l'année, avant de se rejoindre à

Ndjamena, la capitale, puis d'alimenter le lac Tchad. La superficie du lac varie entre 10 000 et 26 000 km² (en saison des pluies). Mais les sécheresses des décennies 1970 et 1980, ainsi que le pompage de ses eaux pour l'irrigation, ont provoqué une baisse inquiétante de son niveau.

Le centre du pays est couvert d'une steppe propice aux pâturages. Elle fait place, dans le Sud, à une savane arborée où se trouve l'essentiel des terres cultivables. Les poissons des fleuves Chari et Logone représentent une ressource importante, de même que les mines de natron (carbonate de sodium). Le Sud recèle un important gisement pétrolier dans la région de Doba, dont l'exploitation débute en octobre 2003 grâce à la construction d'un oléoduc reliant les puits tchadiens au terminal camerounais de Kribi. Des gisements d'uranium et de manganèse, dans la bande d'Aozou, demeurent inexploités.

1.1.3. Population

Le Tchad comptait 9,54 millions d'habitants en 2004. Sur la période 1990-1995, la croissance annuelle de la population s'élevait à 2,7 p. 100 ; la mortalité infantile atteignait 122 p. 1 000 et l'espérance de vie à la naissance était de 47 ans.

La densité absolue de peuplement est faible (7,6 habitants au km²) mais la majeure partie de la population est concentrée dans les zones fertiles, au sud des fleuves Logone et Chari, ainsi que dans les zones urbaines où vivent 25 p. 100 des Tchadiens. La capitale, Ndjamena, est la plus grande ville (750 000 habitants en 1994). Les autres agglomérations — Sarh (anciennement Fort-Archambault), Moundou et Abéché — comptent chacune 100 000 habitants environ. Le Tchad est divisé en 14 préfectures.

La plus grande partie de la population, estimée à moins de 7 millions d'habitants, vit à l'ouest du Chari sur 10 % du territoire, où elle se concentre dans de gros bourgs, à l'image de N Djamena, la capitale (dont l'agglomération compte 750.000 h.), mais aussi de Sarh (120.000 h.), Moundou (117.000 h.), Abéché (95.800 h.) ou Faya-Largeau. 68 % des Tchadiens sont des ruraux.

La population se compose de Saras-Bongos-Baguirmiens (20,1 %), de Tchadiques (17,7 %), d'Arabes (14,3 %), de Sahariens (dont les Mabas 9,6 %, les Goranes 6,4 %), de Soudanais orientaux (6 %), d'Adamawas (6 %), de Peuls (0,5 %). Les autres ethnies, très nombreuses, composent les 19 % restants. Création coloniale, le Tchad ne présente donc aucune cohésion ethnique, comme l'attestent les guerres civiles persistantes, opposant Toubous du Tibesti, Arabes transhumants du centre, Noirs plus ou moins christianisés du Sud, dont les Saras.

Les langues officielles sont le français et l'arabe. Au nombre d'une centaine, les autres langues relèvent des trois principales familles linguistiques africaines: famille nilo-saharienne, sous-groupes soudanais central et soudanais oriental; famille afro-asiatique, groupe tchadique; famille nigéro-congolaise, sous-groupe adamawa. Les langues véhiculaires sont nombreuses: arabe dialectal tchadien, langues nilo-sahariennes telles que le sara, le ngambay, etc., nigéro-congolaises comme le peul et le sango.

1.1.4. Organisation administrative

Sur le plan de l'organisation administrative, le Tchad est subdivisé en quatorze préfectures, soixante onze sous-préfectures, vingt trois postes administratifs, cinquante quatre communes, onze sultanats et quatre cent quarante six cantons. La nouvelle constitution a entraîné une forte décentralisation, le Tchad est découpé en 28 départements et 108 sous-préfectures ; 14 délégations préfectorales sanitaires, 53 districts sanitaires et 791 zones de responsabilités ; N'djamena la capitale est subdivisée en 8 arrondissements tout cela en vue de permettre à l'administration de se rapprocher davantage des administrés et surtout pour permettre la prise en main du développement par les collectivités locales.

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

1.2.1. Développements économiques récents

En 2010, l'activité économique au Tchad profiterait des bonnes performances enregistrées par le secteur non pétrolier. La croissance réelle atteindrait 5,5 % contre 1,3 % observé en 2009. En termes de contribution à la croissance, le secteur non pétrolier apporterait 5,5 points alors que le secteur pétrolier ne contribuerait qu'à hauteur de 0,1 point.

Du côté de l'offre, cette performance proviendrait de la reprise de la production agricole grâce à une pluviométrie abondante, au rythme soutenu de l'activité dans la branche des BTP et au dynamisme attendu dans les activités du secteur tertiaire, particulièrement celles des télécommunications. De même, les activités des industries manufacturières et du secteur commercial devraient être dynamiques grâce à un meilleur approvisionnement en énergie électrique. En effet, l'apport positif du secteur primaire de 1,1 point proviendrait principalement de la bonne tenue des activités agricoles, en particulier vivrières, occasionnées non seulement par des conditions climatiques très favorables marquées par des pluies abondantes mais aussi par d'importants investissements réalisés en vue d'accroître la production. La production vivrière contribuerait de 0,4 point et l'agriculture industrielle, quant à elle, suivrait la même tendance, quoique plus mollement du fait de la persistance des problèmes structurels des activités cotonnières. En ce qui concerne l'exploitation pétrolière, les investissements importants mis en œuvre afin de maintenir le niveau de la production permettrait de stabiliser la production pétrolière par rapport à son niveau de l'année précédente. Au niveau du secteur secondaire, du fait de la baisse de la production du coton graine liée à la mauvaise campagne 2009/2010, l'activité de production de coton fibre a enregistré une contre-performance. La branche artisanat et transformation alimentaire, quant à elle, enregistrerait une croissance substantielle grâce notamment

au développement des activités informelles de minoterie ainsi que l'accroissement de la demande publique et privée en matière de bâtiments et travaux publics. Le secteur de l'énergie reprend son dynamisme enclenché depuis la mise en service de la nouvelle centrale énergétique de Farcha et la résolution des problèmes techniques qu'elle a connus en 2009. La branche des BTP poursuivrait son redressement en liaison avec l'accroissement des investissements dans les infrastructures publiques et à la demande privée. Dans le secteur tertiaire, l'apport du commerce serait déterminant et la vigueur de la branche transport et télécommunications s'expliquerait par l'amélioration de la qualité et l'extension des réseaux de Zain, Tigo, ainsi que de Salam et aussi de l'exploitation de la fibre optique.

S'agissant de la demande, les investissements tant publics que privés soutiendraient fortement la croissance économique avec une contribution de 13,6 points grâce aux grands travaux des infrastructures routières, sociales (santé et éducation) et des investissements pétroliers. L'apport des dépenses publiques serait également déterminant dans cette embellie. Parallèlement, la contribution de la demande extérieure nette serait positive de 1,3% en liaison avec l'accroissement des importations plus rapide que celui des exportations.

Prix

Bien que l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) du mois de juillet 2010 confirme une tendance haussière entamée depuis janvier 2010, cette hausse reste tout de même faible comparativement à l'évolution de l'indice sur la même période d'il y a un an.

Le taux d'inflation a subi une baisse régulière depuis le début de l'année, passant de 8% en janvier 2010 à 0,7% en juillet 2010. Si cette tendance se maintient jusqu'à la fin de l'année, le critère de convergence attaché à cet indicateur pourra être respecté, car le taux d'inflation moyen sur les douze derniers mois se situerait à 0,7%. Ce sont essentiellement les postes « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles » qui seraient à l'origine de l'évolution de l'indice des prix.

Dans ces conditions, le taux d'inflation se situerait à 1% en moyenne annuelle sur toute l'année 2010 contre 10,1% en 2009, grâce à la bonne tenue de la production agricole.

Finances publiques

L'exécution du budget 2010 se déroule sous des meilleurs auspices qu'en 2009, traduisant la volonté du Gouvernement à faire face à la demande sociale et à la nécessité impérieuse de consolider la paix et la sécurité nationale.

Sur cette base, les recettes budgétaires attendues en 2010 seraient de 880,3 milliards contre 560,6 milliards un an plus tôt, en progression de 57%. Elles seraient constituées de 566,3 milliards de recettes pétrolières et de 313,9 milliards de recettes non pétrolières. L'accroissement de 107% des recettes pétrolières par rapport à 2009 s'expliquerait par la bonne tenue des cours mondiaux du pétrole malgré la quasi-stagnation de la production pétrolière. Quant aux recettes non pétrolières, elles augmenteraient sur la même période de 9,4%, en liaison avec l'amélioration des performances des régies financières.

Pour leur part, les dépenses publiques progresseraient de 17% en 2010 pour se situer à 1 155 milliards. Elles résulteraient de la hausse des dépenses primaires courantes, constituées pour l'essentiel des dépenses relatives aux transferts et subventions qui représenteraient 14% du PIB. Pour ce qui est des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, elles passeraient de 242,1 milliards en 2009 à 329,2 milliards en 2010, en augmentation de 26%, et représentent 13,2% du PIB en 2010. Il convient également de relever la progression de 8,6% des investissements sur ressources extérieures qui passeraient de 110,7 milliards en 2009 à 120,2 milliards en 2010.

Le déficit du solde primaire en 2010 reviendrait à 3,4% du PIB en 2010 contre 8,6% en 2009. Dans le même temps, le solde budgétaire de base reviendrait à -3,9% du PIB en 2010 contre -9,2 % du PIB en 2009.

Enfin, l'exécution du budget en 2010 se solderait par un déficit global, base engagements, hors dons, de 376,9 milliards représentant 6,9% du PIB contre 438,7 milliards en 2009, soit 12,5% du PIB en 2009. Le Gouvernement se proposerait de solliciter principalement ses partenaires extérieurs pour combler ce déficit par la souscription à des emprunts extérieurs.

Dettes

Tenant compte de l'amortissement de la dette extérieure de 29,1 milliards et le paiement des arriérés intérieurs de 102,2 milliards, le besoin de financement de l'Etat s'élèverait à 406 milliards. La mobilisation du financement extérieur et intérieur comprenant 57,8 milliards au titre de dons, 207,4 milliards au titre d'emprunts et 140,8

milliards au titre d'engagement vis-à-vis du système non bancaire permettrait de couvrir entièrement ce besoin.

Commerce extérieur

Dans le domaine des échanges extérieurs, le déficit du compte courant, hors dons s'inscrirait en hausse à 641,5 milliards (16% du PIB) contre 629,4 milliards en 2009 (18,4%), en liaison avec le renchérissement de biens importés et la dégradation des balances des services et des revenus malgré la bonne tenue du commerce extérieur.

En effet, l'excédent commercial de 159,7 milliards en 2009 croîtrait à 543 milliards en 2010, en liaison avec la bonne tenue des ventes des principaux produits d'exportation. Les termes de l'échange s'apprécieraient, se situant à 20,2% en 2010 contre une dépréciation de 27,4% en 2009, en rapport avec l'augmentation des cours mondiaux des matières premières exportées. Le repli des volumes commercialisés de ces principaux produits d'exportation atténuerait cependant ces gains. Le déficit de la balance des services atteindrait 939 milliards en 2010 contre 909,6 milliards une année plus tôt, en liaison avec le relèvement de la demande extérieure des sociétés de services et des frais d'acheminement du brut via le Cameroun. Quant au solde de la balance des revenus, son déficit s'établirait à 358,7 milliards contre 93,6 milliards l'année précédente, en liaison avec le résultat négatif des sociétés chinoises en phase de recherche et de construction. L'excédent des transferts courants s'amoinerait à 164,7 milliards en 2010 contre 244 milliards une année auparavant du fait de l'allègement courant 2010 du dispositif de la Minurcat à la demande des Autorités nationales.

De son côté, l'excédent du compte de capital et d'opérations financières se situerait à 484,8 milliards en 2010 contre 410,6 milliards en 2009, en liaison avec l'incidence du renforcement des investissements pétroliers (travaux de construction de la raffinerie et de la centrale électrique) et les investissements de soutien de la production du bassin de Doba et des tirages sur emprunts obtenus par le secteur public.

En définitive, le solde de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 105,2 milliards en 2010 contre 350,5 milliards en 2009. Ce solde négatif traduirait une baisse des réserves officielles suite à une baisse considérable des avoirs extérieurs logés au compte d'opérations.

S'agissant de la dette publique extérieure, l'évolution des finances publiques et des comptes extérieurs indiquerait une dégradation du ratio du service de la dette rapporté aux exportations et de celui rapporté aux recettes budgétaires qui se situeraient à 2,1%

et 4,4% en 2010 respectivement contre 3% et 7,7% une année plus tôt. Quant au ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB, il serait stable entre 2009 et 2010 à 27,3%.

1.2.2. Contexte social et développement des ressources humaines

Dans le cadre de son DSRP II, le gouvernement s'est engagé à consacrer une plus grande part de ses dépenses à la promotion des secteurs sociaux. L'objectif est d'augmenter les parts des ressources accordées à la santé et à l'éducation à des moyennes respectives de 15 % et 7 % pour la période 2009-11, contre des niveaux respectifs de 14,6 % et 5,6 % les années précédentes. Ces chiffres paraissent toutefois en deçà de ce qui est nécessaire pour permettre à la population de faire face aux récents événements socio-politiques. Le Tchad a été classé 175^e sur 182 pays en 2009 au titre de l'indice de développement humain (IDH), alors que l'indice de pauvreté humaine (IPH-1), place le Tchad à la 132^e position parmi les 135 pays en voie développement (rapport sur le développement humain du Pnud, 2009).

Dans le domaine de la santé, le bilan de la mise en œuvre de la politique nationale de santé (PNS) pour la période 2005/06 montre l'incapacité du système existant à faire face aux multiples problèmes de santé. Il a été constaté, entre autre, la faiblesse d'accès de la population aux services de santé de qualité. Par ailleurs, la couverture sanitaire est faible et le pays a été submergé par des centaines de milliers de réfugiés, dont la majorité est constituée d'enfants, qui fuient les conflits dans les pays voisins. Par conséquent, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est en hausse, et un enfant sur cinq meurt avant son cinquième anniversaire. Seules 39 % des femmes enceintes au Tchad reçoivent des soins prénatals et 86 % des naissances ont lieu au domicile sans assistance qualifiée. Les taux de vaccination pour les enfants se situent entre 20 % et 40 % en général, mais seulement 1 % des enfants les plus pauvres sont complètement vaccinés. Au Tchad, seules 9 % des femmes pauvres reçoivent des soins prénatals (par rapport à 77 % de la population la mieux servie) et moins de 2 % donnent naissance avec l'assistance de personnel qualifié (par rapport à 51 % de la population la mieux servie). Une des conséquences est que 1 femme sur 11 meurt pendant la grossesse ou l'accouchement.

Les principales contraintes à l'amélioration du système de santé sont le manque de ressources et sa faible mobilisation compte tenu de l'ampleur des problèmes et des besoins de la population, la faible capacité de planification, de coordination et de suivi des programmes et des projets et le manque de personnel qualifié et sa concentration à N'Djamena. Les facteurs socio-culturels constituent aussi des contraintes aux performances du système de santé. Dans un pays où le taux d'analphabétisme est de l'ordre de 61 %, les systèmes d'information sanitaire actuels sont mal adaptés aux besoins. Par ailleurs, les conflits armés déplacent les familles et désorganisent les services de santé dans les régions concernées. Pour répondre à ces défis le gouvernement a élaboré la PNS-II destinée à couvrir la période 2007-15. Conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le PNS-II a pour objectif global d'assurer à la population tchadienne l'accès aux services de base

de qualité pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité afin de contribuer à l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

Le VIH/Sida reste une menace non négligeable au Tchad avec une prévalence nationale d'environ 3,3 %, répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire, avec un taux de prévalence plus faible en milieu rural (2,3 %) mais potentiellement explosive en milieu urbain (7 %). Les femmes sont beaucoup plus touchées que les hommes (4 % contre 2,6 %) au sein d'un même groupe d'âge. En 2007, on estime approximativement à 200 000 les personnes qui vivent avec le virus du sida au Tchad dont 14 400 sont âgées de moins de 15 ans. La réduction des appuis extérieurs, l'augmentation des besoins sociaux et la hausse des prix des produits de première nécessité ont aggravé la situation socio-économique de la population et l'impact de la maladie devient perceptible dans toutes les catégories de la population.

Au niveau de l'éducation, la faible productivité de l'économie atteste d'un niveau de formation très limité du capital humain avec 95 % des emplois qui se cantonnent au secteur informel, dont 72 % dans le secteur agro-pastoral. La population active est à 74,2 % non instruite. Le marché de l'emploi n'absorbe que 10 % des diplômés de l'enseignement supérieur chaque année. En outre, les résultats obtenus pour le taux de redoublement, le taux d'achèvement et le taux de survie sont encore très insatisfaisants puisque environ 62 % des Tchadiens entrent dans la vie active sans avoir reçu un enseignement primaire complet et 47 % de ceux qui achèvent le cycle primaire restent analphabètes.

L'économie tchadienne ne crée pas suffisamment d'emplois pour résorber le chômage, ce qui favorise le développement d'un secteur informel faiblement encadré et peu soutenu par l'État. Au cours des dernières années, le délai pour entrer dans la vie professionnelle au Tchad s'est fortement rallongé et l'insertion est devenue plus complexe sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : la faiblesse des opportunités d'emploi, compte tenu de la faible croissance de l'économie, l'insuffisance des investissements privés dans le secteur non pétrolier et l'inadéquation entre formation et emploi. La conjonction de ces facteurs rend difficile la création et la stabilisation de l'emploi, ce qui fait que le chômage reste élevé (il était estimé à 36 % en 2004, année la plus récente où on dispose d'estimation sur le chômage). Dans ces conditions, le secteur informel est le seul capable d'offrir un grand nombre de petits emplois à une main d'œuvre relativement peu qualifiée. Toutefois, le développement de ce secteur est limité par l'absence d'un cadre réglementaire adéquat en vue d'un meilleur encadrement des activités du secteur, d'une protection contre la forte concurrence des industries nigérianes et camerounaises et d'un accès au crédit.

Pour remédier à ces lacunes, le gouvernement a annoncé une liste de projets concernant les différents niveaux de l'enseignement. Pour l'enseignement primaire, le gouvernement tchadien visera l'augmentation des taux bruts de scolarisation de 84 % en 2005 à 98 % en 2011 ; la hausse du ratio filles/garçons de 0.67 en 2005 à 0.87 en 2011 ; la proportion d'élèves issus du milieu nomade passera de 0.17 % en 2004 à 0.5 % en 2011 et 80 000 adultes seront alphabétisés, dont 80 % de femmes en milieu rural.

Ensuite, dans l'enseignement secondaire, le gouvernement compte augmenter le taux de scolarisation au premier cycle de 30 % en 2005 à 39 % en 2011 et la parité filles/garçons de 0.32 en 2005 à 0.61 en 2011. En ce qui concerne la qualité, le gouvernement espère réduire le taux d'abandon de 17 % en 2005 à 10 % en 2011. A cette fin, il réduira le ratio élèves/classes de 64 en 2005 à 56 en 2011 et le ratio élèves/professeurs de 80 en 2005 à 62 en 2011. Finalement, concernant l'enseignement supérieur, le gouvernement a commencé à prendre les dispositions nécessaires pour l'ouvrir à plus de 15 000 jeunes. C'est ainsi que durant la période 2007/08, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle a procédé à un renforcement de capacités dans le domaine des infrastructures en créant trois universités et deux instituts supérieurs en sciences et techniques. Ceci porte le nombre total des institutions d'enseignement supérieur au Tchad à cinq universités et huit instituts supérieurs.

1.2.3. Perspectives pour 2011

Les perspectives macroéconomiques pour l'année 2011 se caractériseraient par une consolidation de l'activité économique marquée par une forte croissance, un redressement des finances publiques et des échanges extérieurs. Pour ce qui est des prix, les autorités prévoient contenir l'inflation à 3%.

La croissance économique afficherait un taux de 5,3% en 2011 contre 5,5% en 2010, grâce à d'énormes investissements qui seraient engagés dans plusieurs secteurs économiques et à la mise en œuvre de certains projets en particulier, dans le secteur pétrolier. Il s'agit notamment de la raffinerie de Djermaya et du forage du pipeline sous le fleuve Chari. En ce qui concerne le secteur non pétrolier, les télécommunications et l'énergie constitueraient la base des activités en 2011. En ce qui concerne l'inflation, son taux s'établirait en deçà de 3% en 2011 contre 1% en 2010. Au niveau des finances publiques, le déficit du solde budgétaire, base engagement, hors dons, se résorberait progressivement pour s'établir autour de 3,5% du PIB en 2011 contre 6,9% du PIB en 2010.

Dans le domaine des échanges extérieurs, le déficit des transactions courantes hors dons reviendrait à 11,3% du PIB en 2011 contre 16% du PIB en 2010.

Enfin, la situation monétaire se caractériserait par un taux de couverture de 57,8% en 2011 contre 48,7% en 2010.

DEUXIEME PARTIE

**LA REPOSE COMMUNAUTAIRE FACE AUX PRIORITES DE
DEVELOPPEMENT DU TCHAD**

2.1. GRANDES LIGNES DE POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU TCHAD

En octobre 2006, le gouvernement tchadien a lancé la préparation d'une deuxième stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP2). La SNRP 2 : (a) analyse la pauvreté au Tchad, (b) fait le bilan de la première SNRP (SNRP1) et (c) des progrès vers les OMD, (d) définit les axes stratégiques de la deuxième stratégie, (e) examine deux principaux scénarios de croissance et de réduction de la pauvreté pour la période 2008-2011, et (f) décrit le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la stratégie.

Les orientations et les axes stratégiques de la SNRP 2

Le Gouvernement considère la deuxième génération de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNRP II) comme le principal instrument de mise en œuvre des OMD au Tchad et donc le cadre privilégié de mobilisation de ressources tant intérieures qu'extérieures pour le développement socio-économique.

Partant des leçons tirées de la mise en œuvre des politiques publiques antérieures, la SNRP II accorde la première priorité à l'agriculture et à la promotion du monde rural où se trouvent 87% de la population pauvre. Ainsi, accroître la production vivrière et les revenus paysans est une condition si ne qua non d'amélioration des conditions de vie des populations. L'accroissement de la productivité du secteur agricole est intimement lié aux investissements conséquents pour accroître l'accès aux moyens de transports, à l'information et aux communications, à l'eau potable et à l'assainissement, aux formes modernes d'énergie et à la valorisation des eaux de surface. Tout cela se fera dans les conditions rationnelles de préservation de la nature et des écosystèmes. En effet, Le développement des transports et de la croissance urbaine est également un puissant moteur de développement des infrastructures, mais aussi une source importante de création d'emplois et de revenus. Le renforcement des capacités des producteurs pour un meilleur attrait du monde rural est un facteur clé de résorption de l'exode rural. Et enfin la diversification des filières de productions agricoles soutenues par le développement de l'industrie de transformation permettra au pays d'aborder plus confortablement le problème de l'emploi, considéré comme le principal instrument de redistribution de la croissance. La Déclaration de la Politique de l'Emploi adoptée en avril 2002 repose sur les cinq (5) principes directeurs qui sont : (i) faire de la croissance économique durable le moteur de la promotion de l'emploi ; (ii) asseoir le secteur privé comme la source principale de création de l'emploi ; (iii) renoncer à l'Etat principal pourvoyeur d'emplois et promouvoir plutôt un rôle de promoteur et d'accompagnateur de l'Etat dans la croissance et le développement des emplois ; (iv) concilier croissance économique et développement des ressources humaines dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et (v) réorganiser l'enseignement technique et la formation professionnelle afin de mieux préparer les apprenants à leur insertion dans la vie active. Le gouvernement entend parachever cet effort par l'adoption et la mise en œuvre à partir de 2009 de la stratégie nationale de l'emploi.

La première priorité du long terme est la promotion des ressources humaines afin de permettre aux populations de jouer leur rôle de moteur dans le processus de développement socio-économique. A terme, il est question d'assurer à tous les enfants tchadiens une éducation primaire universelle de qualité, d'éliminer les inégalités d'accès à l'éducation, à la santé, à la nutrition et à l'emploi non agricole et de mettre en place les filets sociaux indispensables à l'amélioration des conditions de vie des enfants de la rue, des handicapés, des femmes, des personnes du 3^{ème} âge et autres déshérités de la société.

Enfin, l'impératif de préserver les intérêts des générations futures nécessite l'intégration de la protection de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles, en promouvant des investissements directs en vue de réduire la dégradation environnementale et améliorer la surveillance écologique.

i. Bonne gouvernance

La bonne gouvernance, c'est d'abord *la gouvernance politique et la consolidation du processus démocratique*. En effet, la paix, la sécurité et la stabilisation de la situation politique feront plus pour la croissance et la réduction de la pauvreté que toutes les autres composantes de la SNRP 2.

Un développement positif est les signatures – en août 2007 – d'un accord politique entre les partis de la majorité présidentielle et l'opposition démocratique et en octobre 2007 d'un accord de paix avec les mouvements armés. Cependant, le pays a connu en février 2008 une attaque de la rébellion armée qui l'a conduite jusqu'à N'Djaména. Cette situation a fragilisé le processus de paix engagé. Les mesures d'urgence prises par le Gouvernement après l'échec du coup de force des rebelles pour rétablir l'ordre républicain et redonner confiance aux populations choquées, et la ferme volonté affichée du Gouvernement de poursuivre le dialogue politique et de maintenir le cap de l'application des accords conclus permettent au peuple tchadien d'espérer un rétablissement rapide des conditions de sécurité, de paix et de liberté auxquelles il aspire depuis des décennies.

D'ores et déjà, le Gouvernement entend mettre en place très rapidement le programme de réforme de l'armée sur la base des recommandations des Etats Généraux de l'Armée en vue de promouvoir à moyen terme un corps d'armée de métiers au service du développement. Le casernement des militaires, la reprise des opérations de déminage, le renforcement des capacités d'interventions des forces de police et de la gendarmerie sont désormais des chantiers prioritaires dans ce contexte de renforcement de l'Etat de droit indispensable au rétablissement des rapports de confiance avec les partenaires économiques et sociaux du pays.

Pour les autres troubles politiques majeurs qui prennent principalement leurs sources dans des rivalités intercommunautaires et dans les conflits récurrents entre les agriculteurs et les éleveurs, le gouvernement mettra en place *des mécanismes de résolution des conflits impliquant les autorités traditionnelles*, plus capables de

promouvoir des solutions pacifiques à ce genre de différends, et *renforcera les pouvoirs et les moyens de la Médiature Nationale* .

La bonne gouvernance, c'est aussi la réforme de la fonction publique et des institutions d'intérêt public. Cette réforme est d'une importance capitale et sera l'une des principales priorités du gouvernement. La réforme de la fonction publique s'appuiera sur les mesures suivantes : (i) la création et l'exploitation d'une base de données fiable, commune aux Finances et à la Fonction Publique , (ii) la mise à jour du recensement de 2001 et (iii) la mise en œuvre de la réforme de 2004 qui prévoit des recrutements par concours et des promotions basées sur la performance et la compétence. La réforme des institutions commencera par l'*application des conclusions et recommandations des audits* des principaux ministères. Enfin le gouvernement *donnera aux services déconcentrés les moyens humains et financiers nécessaires* pour l'accomplissement de leurs nouvelles fonctions et *organisera des élections locales, lançant ainsi le processus de décentralisation*.

Poursuivre et accélérer *la réforme de la justice* est essentiel pour protéger les pauvres et créer un environnement favorable au développement du secteur privé. Le gouvernement accordera une haute priorité au renforcement des compétences et de l'intégrité des magistrats, à la multiplication des justices de paix proches des justiciables et à la création de tribunaux de commerce capables de trancher des litiges relatifs au droit des affaires.

La corruption demeure un problème majeur au Tchad : elle prive le gouvernement d'une part non-négligeable des ressources fiscales et est une des raisons pour lesquelles seulement une infime partie des dépenses publiques arrivent à destination, entravant ainsi la lutte contre la pauvreté. Elle empêche aussi le développement du secteur privé. La lutte contre la corruption sera un aspect vital de la promotion de la bonne gouvernance. Les efforts entrepris jusqu'ici ont mis l'accent sur le renforcement des institutions chargées des marchés publics, du suivi de la dépense, et du recouvrement des recettes. Ces efforts seront intensifiés et complétés par un programme de consolidation de la transparence dans la gestion des ressources de l'État.

La bonne gouvernance, c'est enfin encourager la participation des acteurs sociaux et promouvoir une culture de développement. A cet égard, le gouvernement compte s'appuyer sur la société civile pour donner aux populations de base, et notamment aux usagers des services publics, le moyen de faire entendre leur voix et d'influencer la gestion publique.

L'évolution politique du Tchad au cours des dernières décennies a été marquée par une instabilité chronique, conséquence des conflits armés, d'une administration déficiente, du manque de respect pour l'ordre et la loi et du recours systématique à la violence. L'un des résultats de cette évolution est la récurrence des comportements inciviques, tant à l'égard du bien public spolié ou gaspillé, que dans les relations entre les citoyens. Il s'agira de combattre les mentalités rétrogrades et de promouvoir l'apprentissage de nouveaux comportements favorables au développement durable. Le gouvernement

prend très au sérieux cet objectif d'une réforme des mentalités. A cette fin il va organiser un dialogue avec la société civile et avec tous ceux qui reconnaissent l'importance de cet objectif pour définir quelles interventions à tous les niveaux de l'action publique et communautaire peuvent contribuer à son accomplissement.

ii. Un environnement favorable à une croissance robuste et diversifiée

Une politique visant à promouvoir une croissance robuste, diversifiée et créatrice d'emplois passe par des actions vigoureuses dans cinq domaines : (i) le développement du secteur pétrolier, (ii) la diversification des sources de croissance, (iii) la promotion du secteur privé, (iv) la stabilisation des politiques économiques et financières et (v) une politique commerciale mettant l'accent sur la promotion des investissements et des exportations et sur la coopération régionale.

Développement du secteur pétrolier. Même si le déclin de la production pétrolière est probable pendant la période de la SNRP 2, le gouvernement interviendra pour stimuler l'exploration minière et pétrolière et préparer la relance future de la production. Il poursuivra un dialogue constructif avec les exploitants déjà présents dans le pays et mobilisera de nouveaux partenaires, comme la Chine et l'Inde, avec qui d'importants contrats viennent d'être négociés.

Diversification des sources de croissance . A court et moyen terme, le succès de la SNRP 2 dépendra surtout de la mise en œuvre d'une politique efficace de développement du PIB non pétrolier. Une étude récente sur les sources de croissance montre que des filières porteuses existent dans l'agriculture (arachide, fruits et légumes, gomme arabique, karité), l'élevage (bovins) et les infrastructures (transports routiers et technologies de l'information et de la communication), qui sont capables d'influencer la croissance du PIB au cours des quatre années de la SNRP 2. Déjà la production et les exportations d'arachide et de gomme arabique et la vente de bovins sur pied progressent à un rythme satisfaisant, soutenues par des marchés régionaux et internationaux porteurs. Le développement des TIC est possible grâce à la connexion au réseau international par fibre optique. L'expansion des transports routiers est non seulement une activité porteuse, mais conditionne la croissance de l'agriculture et de la plupart des autres secteurs. Ces filières contribueront directement à la création de nouveaux emplois, avec des effets importants sur la pauvreté.

Promotion du secteur privé. Le plein développement des filières porteuses et de l'ensemble de l'économie tchadienne dépend d'une coopération efficace entre le secteur public et les entreprises privées. L'accès au crédit bancaire et/ou aux micro-crédits est la condition du développement des PME et du secteur informel qui dominent encore les activités du secteur privé. En liaison avec la Chambre de Commerce, le gouvernement envisage des projets de renforcement des capacités de certaines PME combinés avec des systèmes de refinancement et garanties appropriés.. C'est en liaison avec les ONG et ses partenaires que le gouvernement définira une stratégie nationale pour le développement d'institutions de micro-finances.

La mise en place d'un cadre de dialogue permanent avec les entreprises est probablement la réforme la plus importante pour l'expansion du secteur formel. Combiné avec la réforme administrative et judiciaire, la simplification du système fiscal, la réduction des délais dans les douanes, la gestion transparente des finances publiques, l'apurement des arriérés intérieurs, la réduction des coûts de transport et l'accès à une énergie moins chère et plus fiable, le développement d'un partenariat secteur public/secteur privé favorisera grandement la relance de l'investissement privé national et étranger.

Prévisibilité des politiques économiques. Stabilité et prévisibilité du cadre macroéconomique sont aussi les conditions d'une véritable relance de l'investissement privé. Dans plusieurs pays pétroliers, l'expansion et les fluctuations de la production et des exportations de pétrole ont freiné le développement des autres secteurs et détruit leur compétitivité. Les principaux symptômes de ce fléau sont l'accélération des pressions inflationnistes et l'appréciation du taux de change effectif réel. En 2005 et 2006, la hausse de l'indice des prix à la consommation a été exceptionnellement forte (environ 8% par an). En 2007, l'inflation semble avoir été maîtrisée grâce à la chute des prix alimentaires. Néanmoins, un suivi attentif des pressions inflationnistes est indispensable. La stabilité économique et financière, la lutte contre l'inflation et le contrôle de la masse salariale sont les principaux instruments qui permettront de protéger la compétitivité de l'économie tchadienne et d'éviter les effets dévastateurs du syndrome hollandais.

Stabilisation et optimisation des dépenses publiques. La stabilisation des dépenses publiques à un niveau satisfaisant mais soutenable, dépend de cinq facteurs : (i) l'augmentation des recettes fiscales non liées au pétrole, (ii) une politique de lissage fixant les enveloppes des CDMT et des budgets sur la base de la soutenabilité à moyen terme du programme de dépenses, compte tenu de prévisions moyennes réalistes des recettes pétrolières et surtout non pétrolières et de la capacité d'absorption des services publics, (iii) la réduction des dépenses militaires et le contrôle des dépenses de personnel, (iv) le renforcement de la gestion financière et budgétaire, et (v) la relance de l'aide au développement.

- (i) Les efforts du Gouvernement vont viser au cours de la période de la SNRP 2 un relèvement de 0,3% de la pression fiscale en moyenne annuelle portant le niveau des recettes publiques hors pétrole de 8,6% du PIB non pétrolier en 2006 à 11,2% en 2011. Cette augmentation proviendra essentiellement de la hausse de l'activité économique, de l'élargissement de l'assiette fiscale et de l'amélioration du rendement des administrations fiscales. La réforme du code des impôts (simplification et transparence), le renforcement des moyens et des capacités des Impôts et des Douanes accompagneront les efforts entrepris pour élargir l'assiette fiscale et améliorer le recouvrement des recettes.
- (ii) Au début de 2007, le Gouvernement a mis en place un mécanisme transitoire de stabilisation qui permet d'épargner les recettes pétrolières directes ou indirectes au delà du plafond fixé dans la loi de finances sur la base du CDMT

agréée avec ses partenaires. Néanmoins, la situation sécuritaire et l'accélération du programme des investissements publics dans les infrastructures font qu'une part substantielle des montants mis en réserve devra être utilisée cette année. Le gouvernement réfléchit à un système de lissage des dépenses, qui tiendra compte des fluctuations probables du volume et des prix du pétrole et de son impact sur les recettes publiques au cours des prochaines années, et limitera les enveloppes budgétaires totales à un niveau jugé soutenable à moyen terme.

- (iii) Le retour à la paix politique et sociale permettra une réduction des dépenses militaires. Le contrôle de la masse salariale (elle absorbe plus de 80% des recettes non pétrolières) est essentiel pour freiner les pressions inflationnistes et accroître la part des budgets affectés aux autres dépenses de fonctionnement et aux investissements prioritaires. Pour maîtriser la masse globale des salaires et réduire le ratio masse salariale/recettes publiques, le gouvernement prendra plusieurs mesures, dont notamment: l'informatisation de la solde, la bancarisation des salaires, ainsi que le perfectionnement et l'extension à tous les services publics du type de recensement déjà effectué au sein du Ministère des Finances et de l'Informatique, la création d'une base de données, l'interconnexion de la solde et du CID, la révision du système d'avancement automatique, le renforcement de la surveillance du système de pension et l'achèvement de l'audit de la solde.
- (iv) La rationalisation de la programmation budgétaire, la simplification du circuit de la dépense, un emploi modéré des procédures exceptionnelles (PSOP), la réforme du CID, une meilleure gestion de la trésorerie, les revues des dépenses publiques, notamment dans les secteurs prioritaires, l'amélioration de l'efficacité de la procédure de passation des marchés, le renforcement des capacités de l'OCMP, des COJOs et des SPM sont les principaux instruments qui permettront au gouvernement de mieux contrôler les dépenses publiques, de définir et mettre en œuvre une saine gestion des finances publiques orientée vers la réduction de la pauvreté. Le Gouvernement accordera une haute priorité à la mise en œuvre du PAMFIP.
- (v) Le Gouvernement espère que la stabilisation politique et la nouvelle impulsion donnée aux secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté inciteront la communauté internationale à appuyer la stabilisation des dépenses publiques en relançant l'aide au développement. Une Table Ronde sera organisée, au cours du premier semestre 2008, pour présenter aux bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux les programmes du gouvernement et l'analyse des besoins de financement pour les quatre ans de la SNRP 2.

Politique d'intégration commerciale et de coopération régionale. Le gouvernement souhaite utiliser sa politique commerciale pour promouvoir les investissements et les exportations par des mécanismes d'incitations appropriés. La CEMAC et ses pays membres sont engagés dans d'importantes négociations pour un partenariat avec

l'Union Européenne. Les négociations portent notamment sur la durée d'une période transitoire, sur le rythme des libéralisations, sur les modalités de la protection de produits sensibles (agriculture et élevage) et sur la mise à niveau des opérateurs tchadiens et des autres pays africains concernés (normes de qualité). Pays enclavé, le Tchad dépend de ses voisins pour le transport de ses importations et exportations, pour la vente de plusieurs de ses produits (bétail, arachide, autres produits agricoles) et pour le développement d'importantes infrastructures (énergie et télécommunications). Il redoublera ses efforts pour favoriser le renforcement de la CEMAC et pour encourager une coopération active avec d'autres pays voisins appartenant à d'autres entités régionales, notamment le Nigeria et le Soudan. Les partenariats établis avec la Chine et l'Inde permettent également au Tchad d'espérer le développement de projets énergétiques et industriels importants.

iii. Développement rural

Parce que la pauvreté est concentrée en milieu rural, les politiques économiques et sociales du gouvernement continueront de donner la priorité au développement de l'agriculture, de l'élevage et du monde rural et à la protection des écosystèmes.

La stratégie agricole est axée sur la sécurité alimentaire, l'intensification des cultures, la diversification des produits (arachide, gomme arabique, fruits et légumes, racines et tubercules) et la relance de la production cotonnière qui fait vivre 350.000 familles paysannes dans la région la plus pauvre du pays. Les moyens choisis sont : (i) des interventions publiques plus efficaces, notamment la relance de la recherche, de la production de semences et de la vulgarisation, (ii) une politique axée sur le développement des groupements de producteurs et la délégation progressive à ces groupements et au secteur privé d'activités autrefois monopolisées par le secteur public, (iii) la promotion d'une petite irrigation gérable par les producteurs eux-mêmes ou leurs groupements, et (iv) la mise en œuvre de la feuille de route pour la restructuration de la Cotontchad.

La stratégie de l'élevage est axée sur : (i) le renforcement des acquis en matière de santé animale : nombre et compétence des vétérinaires publics ; développement des services de proximité (vétérinaires privés et auxiliaires), (ii) une meilleure exploitation des ressources pastorales (hydraulique pastorale couplée avec la mise en place de cadres de concertation pour une gestion rationnelle des ressources), (iii) la modernisation progressive des techniques d'élevage et de transformation (coopération avec le secteur privé pour le développement de l'embouche et d'une transformation locale des produits du secteur), et (iv) la promotion de l'aviculture et de l'élevage des petits ruminants, deux activités accessibles aux populations les plus pauvres.

La stratégie de la pêche est basée sur l'exécution du programme PRODEPECHE. L'élaboration de plans de gestion intégrée axés sur la concertation de tous les acteurs permettra de mieux exploiter le potentiel du secteur et d'arrêter la chute de la production.

La stratégie de protection des écosystèmes . Dans un pays menacé par la déforestation, la désertification et un déclin de la fertilité des sols les plus productifs, la protection des écosystèmes garantit la pérennité des ressources sur lesquelles l'économie rurale est bâtie. Une meilleure connaissance du potentiel et du rythme de sa dégradation est indispensable pour la définition d'une stratégie et de programmes et projets efficaces.

L'émergence dans tous les secteurs (agriculture, élevage et pêche) de méthodes basées sur une approche participative impliquant les communautés de base dans la définition et la mise en œuvre de plans intégrés de gestion des ressources disponibles apparaît comme le meilleur moyen de freiner le déclin des ressources naturelles. Ces méthodes sont à la base de projets de développement local, d'une rationalisation de l'emploi des ressources pastorales et du projet PRODEPECHE.

La déforestation est l'aspect le plus grave de cette lente destruction du potentiel écologique du pays. Il est urgent d'entreprendre un recensement des ressources encore disponibles, au service d'une politique de gestion rationnelle et de développement de la ressource. Des méthodes de gestion communautaire ont déjà été testées dans le secteur forestier, notamment dans le cadre du projet AEDE pour régulariser l'exploitation du bois de chauffe dans la zone de N'Djamena. Ces méthodes seront évaluées et le cas échéant multipliées.

iv. Infrastructures

L'exploitation des potentialités du monde rural et la diversification de l'économie sont impossibles sans le développement des infrastructures de base et plus particulièrement sans la réduction des coûts de transport.

Transports routie . Dans ce secteur, une forte augmentation des ressources consacrées à l'entretien (y compris des routes bitumées) protègera le capital existant. L'achèvement des grands axes structurants, notamment la route N'Djamena-Abéché, augmentera de plus de 50% le linéaire bitumé. La réhabilitation de 274 km de routes régionales en terre et la mise en œuvre d'un programme de pistes locales renforcera l'impact du programme routier sur l'agriculture et le développement rural. Le recours aux PME et aux méthodes HIMO pour l'entretien des routes en terre aura des effets positifs sur l'emploi. Des négociations avec les pays voisins (Cameroun surtout) permettront d'assainir les conditions d'exploitation des corridors internationaux par lesquels transite le commerce extérieur tchadien. Enfin, dans le cadre du dialogue secteur public/secteur privé, une attention spéciale sera accordée à la solution des problèmes de financement et de fonctionnement des transporteurs routiers.

L'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat et l'assainissement . Le gouvernement développera des outils performants de planification et de gestion (schémas d'aménagement, plans d'urbanisme, plans de développement local), et réalisera un certain nombre d'infrastructures prioritaires (eau et assainissement, évacuation des eaux pluviales, voirie). Il restructurera des quartiers anciens, produira des parcelles assainies et appuiera la construction de logements, notamment par la promotion de mécanismes de crédit à la construction.

L'eau . Le gouvernement poursuivra les efforts entrepris pour doter d'adductions d'eau les agglomérations de plus de 2000 habitants et pour satisfaire les besoins en eau de tous les villages de plus de 300 habitants portant le taux d'accessibilité de 34% en 2006 à 48% à l'horizon de la SNRP 2

Energie . L'accès à des fournitures d'électricité fiables et moins chères est essentiel pour la promotion du secteur privé. L'amélioration de la gestion, l'assainissement de la situation financière de la STEE , et des investissements dans le système de production et de distribution sont la condition de cette expansion. La mise en œuvre du projet Topping Plant réduira les coûts de production d'électricité pour environ la moitié de la consommation de N'Djamena. L'exploitation du champ de Sédigui et la construction d'une raffinerie à Djermaya auront des effets analogues sur les quantités produites et leur coût. La promotion d'énergies alternatives (surtout solaires et éoliennes), l'emploi du gaz butane et une gestion rationnelle des ressources forestières auront des effets positifs sur l'offre énergétique en milieu urbain et rural et sur la protection de l'environnement.

Postes et technologies de l'information et de la communication (TIC). L'expansion du système postal est indispensable pour accompagner le développement des centres secondaires et des zones rurales. La relance du système de chèques postaux jouera un rôle important dans l'accès des populations rurales à des services financiers. L'expansion des télécommunications (téléphonie fixe et mobile) et le développement de l'Internet conditionnent la modernisation de l'économie tchadienne. Outre l'assainissement des entreprises publiques du secteur (SOTEL et STPE), le gouvernement accélèrera l'intégration du pays dans le réseau de communication international par fibre optique qui contourne le continent. Il étendra dans le pays le câble posé le long de l'oléoduc Doba-Kribi et participera à la mise en œuvre d'un projet régional impliquant le Cameroun et la République Centrafricaine. L'accès à un réseau haut débit donnera au Tchad un avantage comparatif dans l'utilisation de l'autoroute des communications et dans l'exportation des données électroniques.

v. Développement des ressources humaines

A court et à long terme, le développement de l'éducation et de la santé est essentiel pour accroître la productivité des travailleurs urbains et ruraux, créer les conditions d'un développement économique et social équilibré et rétablir l'égalité des chances entre les régions, les sexes et toutes les catégories sociales.

Dans le secteur de l'éducation, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, mettra en place les moyens financiers et les ressources humaines nécessaires pour accélérer les progrès vers l'éducation primaire universelle. Il établira les bases d'une éducation de qualité, éliminera progressivement les disparités régionales et les inégalités garçons/filles, instaurera la gratuité des inscriptions et responsabilisera les communautés dans la gestion des écoles. Les taux bruts de scolarisation primaire atteindront 98% en 2011. Les ratios garçons/filles seront nettement améliorés. Les taux de redoublement chuteront à moins de 20% et les taux d'achèvement atteindront 59% dès 2011.

Des progrès similaires seront réalisés dans l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement supérieur, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour ouvrir l'accès à cet enseignement à près de 50.000 jeunes. Il mettra en avant les formations axées sur les besoins du marché de l'emploi, restructurera le système de bourses et mettra en œuvre la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat).

Dans le secteur de la santé, le gouvernement s'efforcera d'améliorer l'accès à la santé et la disponibilité de services de qualité. Il accordera une haute priorité à la santé maternelle et infantile et à une offre intégrée de soins de santé primaire et de soins hospitaliers qui renforcera la lutte contre le paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles et non transmissibles. Outre la construction de centres de santé et d'hôpitaux, une offre de médicaments de qualité à des prix abordables, le recrutement de médecins, infirmiers et sages-femmes, un système de déploiement du personnel privilégiant les zones rurales et la gratuité des services d'urgence et des rétroviraux, le système de recouvrement des coûts permettront d'améliorer sensiblement les indicateurs sanitaires, notamment les taux de mortalité maternelle (objectif : 500/100.000 naissances vivantes) et infantile (réduction de 10 points tous les ans).

Dans le domaine de la protection des populations vulnérables, la base de la stratégie sera la promotion de programmes complémentaires dans le cadre d'un partenariat secteur public, secteur privé et ONG. Outre des actions destinées à améliorer le cadre juridique et social (enregistrement des naissances, code de la famille), le gouvernement mettra en œuvre un ensemble de programmes plus spécifiques en faveur des femmes, de la petite enfance, des orphelins du SIDA, des handicapés, des personnes du 3^{ème} âge et des familles en difficulté. A terme, l'une des réformes les plus importantes sera la création de filets de sécurité et le lancement d'une politique d'assurance maladie.

2.2. LE PER CEMAC COMME REPOSE AUX PRIORITES DU TCHAD

2.2.1. Les Axes stratégiques du PER CEMAC

Axe 1 Vision partagée

Le PER CEMAC représente avant tout une nouvelle vision du développement de la région. Cette nouvelle vision doit être partagée par tous les acteurs (citoyens de la CEMAC, institutions communautaires, partenaires au développement, investisseurs internationaux) afin de renforcer leur adhésion, de mobiliser les énergies dans la bonne direction et de garantir une bonne mise en œuvre des programmes. Pour y arriver, cet axe vise 3 objectifs

Objectif stratégique 1 : assurer une bonne diffusion de la Vision 2025 de la CEMAC et le PER

Le programme de diffusion et de partage du PER vise à assurer une large appropriation du PER au niveau de tous les acteurs qui seront appelés d'une façon ou d'une autre à être impliqués dans sa mise en œuvre, les acteurs de « première ligne ». Il s'agit notamment des experts et Autorités communautaires, des experts et Autorités nationales, du secteur privé et des partenaires au développement. Pour ces acteurs, une série de séances de présentation du PER suivies d'échanges et de discussions seront organisées durant le premier semestre 2010, ceci dans le cadre d'une tournée dans chaque Etat membre. De même, des séances de partage seront organisées auprès des institutions communautaires afin que leur personnel s'imprègne largement de la nouvelle Vision. Au niveau des partenaires au développement, une première réunion au sein de la CEMAC rassemblera tous les représentants des partenaires au développement, qui seront chargés et transmettre les informations auprès de leurs maisons-mères. En complément, quelques séances de travail spécifiques pourront être organisées avec les principaux partenaires au siège de leur maison mère. Pour accompagner ce travail de diffusion, un CD Rom présentant l'ensemble du PER sera élaboré et diffusé.

Le partage de la vision passe d'abord par une large diffusion du PER, que ce soit par une présentation directe (programme 1) ou une communication.

Le programme de communication institutionnelle du PER vise à partager les nouvelles ambitions de la CEMAC avec un public plus large, qu'il s'agisse des citoyens de la CEMAC, du secteur privé qui doit se les approprier dans le cadre de ses propres stratégies de développement, des investisseurs internationaux qui doivent les intégrer dans le choix de leur portefeuille d'investissement ou des multiples partenaires bilatéraux et multilatéraux (institutions publiques ou privées, Fondations, ONG...). Une stratégie de communication sera d'abord élaborée, de façon à formaliser les objectifs visés, les cibles de la communication, les canaux les plus appropriés et les supports requis.

Objectifs stratégique 2 : Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre

Le PER constituera désormais le document de référence de l'action communautaire. Il présente comment, en agissant de façon coordonnée dans certains domaines, les Etats membres de la CEMAC seront capables de diversifier leurs économies et d'accélérer leur croissance. Cette action communautaire coordonnée doit se refléter dans le plan de développement des Etats membres, de façon à ce que ces Etats au niveau national agissent en cohérence avec leurs engagements communautaires. Une fois accordés sur les programmes du PER, les Etats membres doivent s'assurer qu'ils regardent véritablement dans la même direction et agissent de concert pour sa mise en œuvre.

Le programme d'élaboration pour chaque Etat membre d'un PER volet Pays vise à assurer cette cohérence d'action. En partant du PER CEMAC et des plans de

développement de chaque pays (stratégies de croissance accéléré, stratégies de lutte contre la pauvreté...), un document spécifique sera réalisé pour chaque Etat membre, mettant en cohérence ces deux niveaux et faisant en sorte que chaque Etat membre bénéficie au maximum de la stratégie régionale. Ce volet pays du PER sera élaboré avec les experts de chaque pays. Son élaboration renforcera l'appropriation du PER dans les

Etats membres et créera les bonnes conditions pour sa mise en œuvre effective dans chaque Etat membre.

Objectifs stratégique 3 : Assurer une mise en œuvre et un pilotage efficace

Le contenu du PER étant clairement défini et décliné aussi bien au niveau régional que national, sa bonne mise en œuvre dépendra ensuite d'une claire répartition des rôles, aussi bien dans le pilotage que la mise en œuvre des programmes. Une telle répartition est présentée au chapitre 5 de ce document, avec notamment un Comité de pilotage, des groupes de projet au niveau régional et national, et une Cellule d'appui à la mise en œuvre du PER qui servira au quotidien de cheville ouvrière à la Commission de la CEMAC et au Comité de pilotage du PER pour la planification et le suivi des projets du PER.

La mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER vise à mettre en place ce dispositif. Ceci passera par la signature du décret de mise en place par les Chefs d'Etat, idéalement dès l'adoption du PER, puis par la mise en œuvre de ce décret à travers la mise en place des différentes structures.

Axe 2 : Gouvernance et environnement des affaires

Objectif stratégique 4 : Consolider la bonne gouvernance

La mise en œuvre des réformes institutionnelles et le renforcement des capacités des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté se traduira par un saut qualitatif majeur dans la gouvernance des institutions communautaires. Cela passera d'abord par la sécurisation de leur financement, les dysfonctionnements constatés jusque là dans la collecte et le reversement à la Commission de la CEMAC de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) rendant très difficile leur fonctionnement. En parallèle, Il s'avère indispensable de rationaliser le coût pour la Communauté de ses institutions spécialisées, leur mode de prise en charge actuelle n'étant pas pérenne. Par ailleurs, les capacités de la Commission de la CEMAC doivent être renforcées. En effet, la Commission de la CEMAC a hérité de l'ancien Secrétariat Exécutif d'une organisation peu performante, nécessitant une transformation à de multiples niveaux (les systèmes de gestion, les ressources humaines, la culture d'entreprise). Le nouveau Président de la Commission et son équipe ont résolument engagé cette transformation interne, qui devra cependant se poursuivre jusqu'en 2011 pour aboutir à une Commission véritablement capable de jouer son rôle de locomotive de la CEMAC, en particulier dans le cadre de la mise en

œuvre du PER. Enfin, une amélioration significative de la gouvernance est requise dans tous les autres organes et institutions communautaires (BEAC, BDEAC, COBAC, Cour de Justice, Parlement). Dans tous ces organismes, la représentation plus équilibrée des Etats membres dans les instances de gouvernance doit se traduire en parallèle par une importance accrue accordée au sein de ces organisations à la compétence et à la performance, pour le bien non pas d'un Etat membre, mais de la Communauté dans son ensemble.

La réforme des marchés publics vis à réformer le système de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics dans la CEMAC et à mettre en place des procédures plus transparentes, garantissant une meilleure gestion des ressources publiques de la Communauté. Les nouvelles procédures de passation des marchés conclus dans la Communauté doivent respecter les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de reconnaissance mutuelle, de non discrimination et de transparence, et ce à travers la rationalité, la modernité et la traçabilité des procédures de passation de marchés publics. A ce titre, une Cellule de passation des marchés publics sera créée à la Commission de la CEMAC, chargée de veiller à la régularité de ces procédures à chaque étape du processus d'acquisition des fournitures, des services et des biens au sein de la Communauté. Dans chaque Institution, Organe et institution Spécialisée de la CEMAC, il devra être mise en place une commission des marchés publics chargée de mettre en œuvre toutes les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés. Pour ce faire, il s'agira plus spécifiquement pour chacune de ces commission des marchés d'une part d'élaborer et de faire publier un plan prévisionnel annuel de passation des marchés et d'autre part de préparer les dossiers d'appels d'offres avec, au besoin, le concours de l'expertise de la Cellule de passation des de la Commission de la CEMAC.

Le renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières, conformément aux engagements internationaux des Etats pétroliers de la CEMAC, constituera enfin une composante importante du renforcement de la bonne gouvernance. Les ressources financières provenant de la gestion de ces matières premières représentent une part considérable des revenus de ces Etats et leur bonne utilisation constituera un levier clé pour l'émergence. Dans ce cadre, les pays pétroliers de la CEMAC ont souscrit à Politique régionale de suivi et d'évaluation de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) et au Renforcement du cadre réglementaire et de la transparence des transactions dans le secteur des Matières Premières en Afrique Centrale (REMAP-CEMAC). Il s'agira de veiller à la bonne mise en œuvre de ces engagements et d'accélérer le processus d'uniformisation des codes miniers des Etats membres de la CEMAC en cours.

Objectif Stratégique 5 : Approfondir l'intégration économique

Le renforcement du système statistique régional constitue dans ce cadre une priorité. Les Etats ainsi que les institutions communautaires ne disposent pas encore de statistiques harmonisées, fiables et cohérentes. Les données statistiques disponibles restent généralement concentrées sur les indicateurs macroéconomiques et

conjoncturels et sur les statistiques du commerce extérieur. La mise en place d'un système statistique régional s'avère indispensable pour consolider le travail entamé au niveau de la surveillance multilatérale et appuyer de façon pertinente le développement des politiques sectorielles. A titre d'exemple, un outil statistique fiable et harmonisé devra permettre demain d'évaluer les retombées d'un programme de lutte contre la faim. Une étude globale de renforcement de ce système devra donc être réalisée avec comme objectifs de recenser les besoins statistiques des départements de la Commission et des Etats membres, d'étudier le degré d'harmonisation des statistiques sectorielles des Etats membres, d'analyser le système statistique régional, puis d'élaborer un programme régional à mettre en œuvre.

Le renforcement du dispositif de surveillance multilatérale doit se poursuivre. Marqué par les booms pétroliers et la volonté des pays de rattraper les retards de développement, le contexte des économies de la CEMAC reste propice à certains dérapages, tels que l'inflation générée par de trop grosses dépenses publiques ou la circulation d'une trop grande masse monétaire. Ainsi, la CEMAC s'est engagée à mettre en œuvre un dispositif de surveillance multilatérale afin de contrôler la stabilité économique des pays et de la région et de conduire notamment à une meilleure maîtrise de l'inflation et des dépenses publiques. Compte tenu des conditions spécifiques des différents Etats, les critères existants présentent certaines faiblesses : (i) les critères sur le solde budgétaire ne semblent pas en mesure de favoriser une politique fiscale suffisamment contre-cyclique ; (ii) le critère sur l'inflation réduit la marge de flexibilité de la politique monétaire ; (iii) le critère sur la dette semblerait peu ambitieux. Ces faiblesses peuvent être revues à travers la reformulation des critères et indicateurs existants. La maîtrise du dispositif de surveillance multilatérale peut être améliorée en harmonisant les cadres législatifs nationaux, en renforçant les capacités des cellules nationales de suivi et en organisant des rencontres au niveau régional de délégués des Etats et des Institutions communautaires.

La mise en place de la réforme fiscale au sein de la CEMAC apparaît cruciale à plusieurs titres : établir des règles communes entre les Etats membres de la CEMAC et éviter ainsi les distorsions face à l'investissement, coordonner les actions de lutte contre la fraude, élargir la base fiscale et améliorer l'efficacité des administrations fiscales pour augmenter la résistance des systèmes fiscaux aux chocs de l'ouverture commerciale (pertes de recettes douanières) et de l'épuisement annoncé des réserves pétrolières dans certains Etats membres. Par ailleurs, Il apparaît nécessaire d'entamer une réflexion sur la mise en place d'une véritable fiscalité de développement, afin de rendre la CEMAC plus attractive et de susciter un flux d'investissements privés sans lequel l'émergence ne peut être envisagée.

Objectif Stratégique 6 : Améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement

La réforme et l'harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands d'une part, et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public

privé (PPP) d'autre part doivent permettre à la CEMAC de rattraper le retard pris dans les infrastructures stratégiques (électricité, transports, télécommunications, distribution d'eau, immobilier...) par le lancement de grands projets d'infrastructures financés par des partenariats publics privés. Le secteur public seul ne peut plus prendre en charge ces investissements. D'importantes ressources privées sont par contre disponibles au niveau mondial pour ce type de projets mais requièrent un cadre institutionnel, juridique et réglementaire approprié à ces montages relativement complexes ((BOT Build Operate Transfer, BOO Build Operate Own, BRT Build Rent Transfer ...). Quelques rares Etats membres ont démarré leur réforme institutionnelle (à l'instar du Cameroun pour le secteur de l'électricité) mais un long chemin reste à faire, pour bâtir dans chaque Etat membre un cadre adéquat et disposer des ressources humaines spécialisées capables de négocier et superviser la mise en œuvre de ces projets. Pour réussir, aucun Etat membre ne peut mener seul cette bataille. Non seulement un cadre régional harmonisé est incontournable dans le cadre de l'intégration économique, mais le niveau pointu d'expertise requis rend indispensable une approche coordonnée et la mise en commun des moyens. Ainsi, un cadre régional favorable aux PPP doit être rapidement élaboré au niveau communautaire. Par ailleurs, les réformes sectorielles doivent être accélérées. A cet égard et au regard du potentiel de la zone, le secteur de l'électricité constitue une priorité et toutes les synergies requises pour accélérer son développement doivent être exploitées. Dans ce cadre, une vraie volonté politique doit permettre la mise en place d'un marché intégré d'échanges d'électricité. Par ailleurs, le Cameroun étant le seul pays disposant d'une société de patrimoine, il apparaît nécessaire d'envisager la création et d'étudier la faisabilité d'une société de patrimoine régional (couvrant plusieurs Etats) et disposant de la masse critique de compétences techniques et financières pour réellement prendre en charge le lancement des multiples projets requis dans le secteur de l'électricité. Une même dynamique doit se ressentir au niveau des transports, où les besoins de rattrapage sont également considérables (routes, chemins de fer, ports, aéroports) ou dans les télécommunications, où l'interconnexion des Etats membres par la fibre optique doit être menée à bout. Dans tous ces secteurs, l'accélération des investissements n'est pas simplement une question de moyens financiers, mais également de cadre institutionnel et réglementaire sur lequel la CEMAC doit aider les Etats membres à aller plus rapidement dans la bonne direction. Une réflexion régionale sur le cadre institutionnel et réglementaire adéquat dans chacun des secteurs (électricité, transports, télécommunications), ainsi que la mise en place d'une Agence Régionale de Promotion des Investissements et des Infrastructures représentent deux leviers majeurs dans ce sens. Enfin, le système financier constituant également un support clé à la compétitivité de la CEMAC, la réforme des systèmes financiers doit se poursuivre et aboutir à terme à l'émergence d'un véritable marché commun des capitaux.

La mobilisation de ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER conditionnera la réalisation effective du PER. Trop de plans et projets, bien conçus, connaissent une mise en œuvre faible faute d'une stratégie adéquate de financement. Souvent, la forte dépendance de ces plans vis-à-vis de l'appui financier des partenaires au développement les condamnent à avancer au rythme des conditionnalités, c'est-à-dire lentement. De ce fait et au regard du niveau élevé d'investissements requis, la

réussite du PER de la CEMAC passe par la mise en place d'une approche de financement innovante.

Ceci commence d'abord par la sécurisation du financement de la Communauté, avec non seulement de façon immédiate la disponibilité intégrale de la TCI, mais également à moyen terme, face au tarissement de cette ressource lié au démantèlement douanier, l'identification d'autres sources de financement. Cette identification devra faire l'objet d'une étude spécifique dès 2010. Il s'agit ensuite de garantir le financement des projets du PER. Dans ce cadre, la stratégie innovante qui a été conçue (voir au chapitre 5), permettra à la CEMAC de se donner réellement les moyens de son ambition et de jouer un rôle de catalyseur pour attirer vers la zone un maximum de sources de financement privées et publiques aujourd'hui disponibles. Plusieurs tables rondes des investisseurs permettront de canaliser ces ressources (table ronde des bailleurs de fonds, table ronde des investissements dans le secteur minier et métallurgique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur énergétique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur agro-alimentaire de la CEMAC...).

Le programme *Entreprendre en zone CEMAC* vise à développer l'esprit d'entreprise au sein de la CEMAC. En effet, la culture de l'entrepreneuriat est aujourd'hui faible au sein des Etats membres de la CEMAC, à l'exception du Cameroun. En particulier, la situation d'Etat pétrolier « rentier » semble avoir souvent favorisé une culture de citoyen « rentier », avec un faible goût du risque. Or, le développement du secteur privé de la

CEMAC sera d'abord l'affaire des citoyens de la CEMAC. Certes, la présence de grands groupes privés apparaît nécessaire pour relier la CEMAC aux grands marchés internationaux et tirer vers le haut le tissu économique local. Mais le secteur privé ne se développera de façon significative que si des citoyens de la CEMAC prennent des risques et se lancent dans le privé pour saisir toutes les opportunités qui vont apparaître avec le PER. Cette dynamique doit être accompagnée par des politiques spécifiques au niveau des Etats membres, de la CEMAC, et en collaboration avec différentes institutions ou pays partenaires. Par ailleurs, les exportations des six pays de la CEMAC sont insignifiantes. La CEMAC représente de l'ordre de 15 % des exportations ACP vers l'Union Européenne. Le poids de la CEMAC dans l'ensemble ACP est nettement plus faible si l'on considère les exportations agricoles ; il chute en effet de 15 à 6 %. Ce programme « *Entreprendre en zone CEMAC* » devrait permettre de développer davantage les exportations de la CEMAC, à travers notamment le renforcement des capacités des acteurs et la mise à niveau des entreprises, l'accompagnement des entreprises de transformation vers une industrialisation plus poussée, le renforcement de la coopération avec d'autres zones économiques et Institutions internationales, etc.

Axe 3 : Intégration physique et aménagement du territoire

Objectif Stratégique 7 : Bâtir un espace CEMAC intégré

Le premier objectif est de passer d'un espace communautaire relativement cloisonné à un espace communautaire intégré. Pour ce faire, quatre programmes seront mis en place.

Le programme régional d'interconnexions électriques vise d'une part à interconnecter les six Etats membres de la CEMAC entre eux afin d'optimiser la répartition de la production d'électricité et de garantir une offre suffisante dans chaque Etat, d'autre part à connecter la CEMAC avec le Nigéria afin d'y écouler les excédents de production de la zone. Pour cela, quatre lignes d'interconnexion seront mis en place : La ligne d'interconnexion Brazzaville (Congo) - Calabar (Nigéria) déjà prévue dans la cadre du PEAC. Elle permettra de relier quatre pays de la CEMAC (Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun), ainsi que le vaste marché nigérian, fortement demandeur avec un déficit énergétique de l'ordre de 4 000 MW. Ce vaste marché nigérian justifie une deuxième couverture par le Nord à travers une interconnexion Cameroun-Nigéria, qui renforcera la rentabilité des deux autres interconnexions à rajouter au sein de la CEMAC : les lignes Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA.

Le programme régional de développement des infrastructures de transport vise la mise en place progressive d'une infrastructure multimodale intégrée, reliant toutes les capitales de la CEMAC, ainsi que les pôles économiques les plus dynamiques et favorisant un aménagement cohérent, coordonné et respectueux de l'environnement de l'espace territorial de la CEMAC. Il comporte :

- Huit tronçons routiers, d'aménagement ou de bitumage, identifiés sur les grands corridors régionaux ;
- Cinq projets ferroviaires, d'aménagement ou de construction, qui vont favoriser l'exploitation des ressources minières ;
- Une spécialisation métier des grands ports de la CEMAC (Kribi, Malabo, Pointe Noire, Bangui) ;
- Trois ports secs de transbordement : N'Gaoundéré (port sec déjà existant), Bangui et Brazzaville
- Un pont rail-route Brazzaville-Kinshasa ;
- Deux sociétés de transport : une société de cabotage pour le transport de conteneurs et de produits pétroliers raffinés et une société régionale de transport maritime pour le transport des passagers et des marchandises en vrac ;
- Une compagnie aérienne Air CEMAC.

Le programme CEMAC numérique permettra à la CEMAC de réduire son fossé numérique. La fibre optique est aujourd'hui reconnue, en comparaison avec le satellite, comme le moyen le plus fiable et le moins onéreux pour le support des télécommunications, particulièrement l'internet haut débit et le téléphone. Le projet 'CAB' (Central Africa Backbone) permettra de relier par fibre optique le Cameroun, la RCA et le Tchad dans sa première phase, puis le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale dans sa seconde phase, interconnectant l'ensemble des pays de la CEMAC. L'étude environnementale et sociale a déjà été réalisée pour la phase 1 et la mise en œuvre est en cours.

Objectif Stratégique 8 : Protéger l'environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers agricoles.

La CEMAC dispose à la fois de sols et sous-sols riches à exploiter et d'un écosystème rare à préserver. Cet objectif stratégique vise à gérer ce paradoxe, à travers une politique volontariste et adaptée d'aménagement de l'espace, ceci autour de quatre programmes.

Le programme de système d'information géospatial de la CEMAC vise à doter la CEMAC des outils modernes de gestion de l'espace et de l'environnement. Il permet la mise en place d'un système de cartographie supranational, reposant sur des normes de géo-référencement communes à tous les acteurs (Etats membres et CEMAC). Il sera ainsi possible, à partir des même fonds de cartes numérisées, de croiser des analyses pour une meilleure préservation de l'environnement, une surveillance accrue des zones stratégiques ou une gestion optimisée de l'aménagement du territoire. Cette plateforme ouvre la voie à une multiplicité d'applications et de services, relevant soit du domaine public (couverture sanitaire, prix sur les marchés locaux ...) soit du domaine privé (surveillance des zones stratégiques, carte de promotion des investissements...). Une cellule régionale de 3 à 4 experts sera mise en place au sein de la Commission de la CEMAC pour élaborer et mettre en œuvre ce projet. Afin de faciliter la mise en œuvre, des partenariats seront recherchés avec des acteurs de rang mondial comme Google.

Le programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles vise à donner au Bassin du Congo les moyens de jouer de façon durable un rôle mondial de premier plan dans l'absorption des gaz à effet de serre (GES). Avec 39% de la surface totale de cette forêt et environ 72 millions d'ha de forêts, l'enjeu est considérable pour les Etats membres de la CEMAC. Elle pourra disposer d'un patrimoine mondial valorisé et son exploitation durable offrir aux populations une source pérenne d'alimentation, de plantes médicinales et d'emplois. Ce programme permettra notamment de distinguer les zones qui pourront être allouées à l'exploitation forestière ou agricole, aux réserves de biodiversité ou encore à l'usage des populations, renforçant l'insertion de ces derniers dans l'exploitation forestière et agricole. Il prévoit le renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD, la généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières, y compris pour les petits permis), le renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt, le développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux, la valorisation à 100% du bois tropical CEMAC et le reboisement et la régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane.

Le programme régional de développement de l'habitat vise à compléter l'aménagement du territoire, à travers un mécanisme approprié de soutien au développement de l'habitat, allant du développement des filières de production de matériaux locaux de construction à la production du logement proprement dit - filières

créatrices d'emplois et aussi filières motrices du développement économique local et national. Le programme comprendra notamment :

- le renforcement des capacités dans le domaine de l'habitat, les pays manquant souvent de capacités tant en termes de formulation de stratégies et de politique d'habitat, que d'élaboration de projets et de mise en œuvre. (Architectes, ingénieurs, urbanistes, entreprises de construction compétentes etc..) ;
- la mise en place d'un mécanisme régional de financement de l'habitat, face aux carences notées dans le financement de l'habitat par les banques classiques ;
- la mise en place d'un cadre de concertation et de promotion de partenariats publics-privés pour permettre aux Ministres en charge du secteur mais également au secteur privé d'échanger sur les politiques et stratégies communes pour promouvoir l'habitat. Un tel cadre pourrait être adossé à la conférence des Ministres Africains de l'habitat et du développement urbain (AMCHUD) ;
- La promotion de l'habitat social et la restructuration de l'habitat précaire.

Le programme de développement des pôles de compétitivité régionaux permettra de structurer l'aménagement du territoire autour de bassins économiques, bénéficiant dans leur secteur de prédilection d'une véritable dynamique d'innovation et d'investissements. Six pôles de compétitivité régionaux ont été identifiés :

Deux pôles dans l'énergie : un pôle de raffinage de produits pétroliers auquel est adossé un pôle de conditionnement de gaz domestique et industriel GPL et un pôle GNL :

- Deux pôles dans les mines et la métallurgie : un pôle Aluminium et un pôle sidérurgique de Ferro-alliages ;
- Un pôle agropastoral des savanes ;
- Un pôle de pêche et d'aquaculture.

Ce programme permettra d'affiner le montage institutionnel de ces pôles et de contribuer aux les études d'impact et de mise en place.

Axe 4 : Capital humain

Renforcer son capital humain constitue un de grands défis de la CEMAC. L'émergence n'est pas envisageable si les secteurs piliers de croissance devant la porter (en particulier l'énergie, l'économie verte et les mines et la métallurgie) ne disposent pas des ressources humaines qualifiés dont les entreprises de ces secteurs auront besoin. Or, ceci n'est pas le cas aujourd'hui et l'offre de formation supérieure actuelle disponible dans les Etat membres de la CEMAC n'y préparera pas non plus. Un renforcement structurel de cette offre de formation supérieure, et de manière générale le renforcement du capital humain de la Communauté, doivent être préparés dès maintenant pour obtenir des résultats significatifs d'ici une décennie. L'axe 4 du PER vise à accompagner les Etats membres de la CEMAC dans cette préparation à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 9 : Développer les ressources humaines.

Le renforcement de la qualification des ressources humaines de la CEMAC en vue de

l'émergence économique sera atteint à travers deux programmes.

Le programme d'appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur vise à favoriser le développement dans la CEMAC de structures de formation supérieure répondant aux normes de qualité internationale et financièrement solides, en particulier dans le domaine du management et dans les grands piliers de croissance. Pour cela, la CEMAC, en s'appuyant sur l'état des lieux de l'existant en matière de formation supérieure dans les six Etats membres qui sera réalisé dans le cadre des PER volets pays, définira la situation cible souhaitée à l'horizon 2025 et une politique d'accompagnement appelée « Programmes Centres d'Excellence Régionaux (CER) » qui devra y mener. Des fusions, des partenariats publics-privés, des partenariats avec des structures de formation de renommée internationale, une meilleure imbrication entre ces centres de formation supérieure et le secteur privé régional seront sans doute nécessaires pour favoriser l'émergence de ces centres d'excellence. Le programme Centres d'Excellence Régionaux de la CEMAC vise à mettre en place des appuis pour stimuler cette dynamique, en appuyant de façon spécifique et ciblée les centres d'excellence potentiels identifiés. La fusion prévue au niveau des institutions spécialisées de formation de la CEMAC doit constituer à cet égard une expérience pilote et favoriser la mise en place au sein de la CEMAC d'un centre de formation en économie et en management de rang international, en direction aussi bien du secteur public que du secteur privé. Elle aidera à mettre en place une politique d'excellence à l'échelle régionale et à garantir la pérennité du système ainsi mis en place, notamment en ce qui concerne le financement, en tirant des leçons des échecs du passé. Le PER fait apparaître d'énormes besoins de formation dans de nombreux secteurs (bâtiment, pétrole et produits pétroliers, électricité, télécommunications...). Or, l'enseignement supérieur des Etats membres de la CEMAC est confronté à de nombreuses difficultés et l'offre de formation dans les filières des piliers de croissance est très faible. De plus, ce type de formation dans des filières spécialisées ne peut être efficace si chaque Etat membre développe son propre système de formation de façon isolée. C'est pourquoi il est nécessaire de bâtir créer des pôles de formation qui vont abriter les centres d'excellence régionaux d'enseignement supérieur dans les filières suscitées qui auront un rayonnement régional. En plus de ces avantages, les CER pourront jouir d'une autonomie de gestion aussi bien administrative que financière mais bénéficieront de subventions de la Communauté et de l'aide des partenaires internationaux. Le « CER CEMAC » sera un label dont bénéficieront les structures de formation existantes et éligibles sur la base d'un cahier de charges, ou d'autres à créer. Ce programme pourra s'inspirer de l'expérience réussie de d'autres zones économique en la matière, l'UEMOA par exemple, notamment en ce qui concerne sa coordination, son financement, et sa mise en œuvre.

Le programme Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage a été doté les Etats membres des cadres moyens et ouvriers qualifiés que vont nécessiter le développement grâce à la mise en place du PER de secteurs tels que le BTP, l'électricité, les télécommunications, le pétrole, le gaz, l'agriculture, les industries agro-alimentaires ou la sous-traitance industrielle. Les besoins dans ces

secteurs en main d'œuvre qualifiée vont considérablement augmenter dans les prochaines années. Il s'agira donc d'y combler les besoins d'enseignement technique et de formation professionnelle, afin de permettre aux entreprises de disposer des profils requis et de réduire ainsi de façon significative le chômage dans tous les Etats membres, en particulier le chômage des jeunes. Dans ce cadre, et sur la base d'une évaluation des besoins des économies de la CEMAC à l'horizon 2025 et des meilleures pratiques internationales en matière de formation professionnelle et d'apprentissage dans ces filières, la CEMAC élaborera puis mettra en œuvre une politique régionale ciblée de formation professionnelle et de développement de l'apprentissage, en appui aux politiques nationales dans ce domaine.

Objectif Stratégique 10 : Renforcer les systèmes de santé

Le deuxième objectif stratégique vise à renforcer le système de santé régional à travers deux programmes.

Le programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme, fièvre Ebola, tuberculose ...) permettra à la CEMAC de renforcer la coordination entre les Etats membres et d'optimiser l'impact des moyens mis en place pour lutter contre les grandes endémies. Dans ce cadre, l'institution spécialisée de la CEMAC chargée de la lutte contre les grandes endémies, l'OCEAC, basée à Yaoundé, sera transformée en Agence de la CEMAC dans le cadre du Programme des Réformes Institutionnelles en cours. Cette mutation institutionnelle en fera le bras opérationnel de la Commission en matière de santé publique, chargé de la mise en œuvre de ce programme. Tout en lui maintenant la souplesse opérationnelle qui lui a permis de mettre en place plusieurs partenariats internationaux (avec par exemple la banque allemande de développement KfW, l'Organisation Mondiale de la Santé ou l'Union Européenne), ce nouveau statut de l'OCEAC devrait lui permettre de renforcer la synergie opérationnelle avec la Commission et de ainsi dynamiser et démultiplier son action.

La mise en place d'un réseau régional de soins spécialisés de haut niveau permettra une meilleure prise en charge des patients dans des domaines ciblés où il existe un véritable déficit de structures sanitaires et de ressources humaines formées dans la CEMAC, se traduisant par une prise en charge déficiente des patients ou des évacuations sanitaires coûteuses. Les domaines les plus sollicités sont notamment la cardiologie, la neurologie, les spécialités chirurgicales ou la cancérologie. Il s'agira donc de favoriser l'émergence d'un réseau régional de soins de santé spécialisés de haut niveau, d'une part en identifiant sur la base d'un cahier des charges des structures de santé de référence éligibles à un appui, soit de favoriser leur création. Ces structures pourront bénéficier de divers appuis à définir (label communautaire, subventions ponctuelles, facilitations de partenariats techniques internationaux...).

Axe 5 : Marché commun et accès aux marchés d'exportation

L'axe 5 du PER vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un marché intégré de 34 millions d'habitants, en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions

d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et en une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. L'accompagnement de cette mutation se fera à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 11 : Accélérer la mise en œuvre du marché commun

La mise en œuvre accélérée du marché commun de la CEMAC se fera à travers trois programmes.

Le programme de libéralisation du commerce intracommunautaire et de renforcement de la concurrence.

Le programme de facilitation des transports et transits vise à lever les entraves au développement du commerce intracommunautaire, à travers la mise en place de postes de contrôles juxtaposés aux frontières et l'interconnexion des administrations douanières. Les barrières physiques et non physiques sur les axes routiers de la CEMAC, ainsi que les procédures douanières lentes et complexes devront progressivement cesser. Parallèlement aux modes de financement habituels avec l'appui des partenaires au développement, des modes de financement plus innovants impliquant le secteur privé devront sans doute être envisagés pour accélérer la construction des postes frontières. Ce programme de facilitation des transports et transits s'inscrit dans la continuité et la complémentarité du programme en cours de Facilitation et Sécurisation du Transit en Afrique Centrale (Fastrac) qui prévoit l'utilisation de la géolocalisation (GPS) pour assurer la traçabilité des marchandises, la réduction des délais et la maîtrise de coûts.

Le programme de libre circulation des personnes et de droit d'établissement vise à rendre effectif l'objectif de l'Acte constitutif du 16 mars 1994 d'assurer au sein de la CEMAC une libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. La mise en place en janvier 2010 du passeport communautaire biométrique constituera une première étape dans ce sens. Par ailleurs, la liberté d'établissement devra être progressivement renforcée. Pour cela, la CEMAC coordonnera des rencontres régionales par corps de métier (architectes, médecins, pharmaciens...), chargées pour chaque corps de lui proposer les modalités requises et la feuille pour arriver au droit d'établissement dans l'ensemble de l'espace CEMAC.

Objectif Stratégique 12 : Promouvoir une production compétitive et faciliter l'accès aux marchés d'exportation ;

La CEMAC va promouvoir la compétitivité de ses entreprises et faciliter leur accès aux marchés d'exportation à travers deux programmes.

Le programme de renforcement de la compétitivité des filières d'exportation vise à mettre le tissu économique de la CEMAC aux standards qu'exige une compétitivité internationale dans les filières identifiées dans le PER comme les grandes filières d'exportation de la CEMAC. Il s'agit notamment de l'électricité, du bois, des

hydrocarbures (raffinage pétrolier, GNL, GPL, pétrochimie, engrais), des filières métallurgiques et des produits pour le BTP (aluminium, alliages de fer et manganèse, matériaux de construction), de la filière bétail/viande, des filières agricoles de plantation (café, cacao, palmier à huile, hévéa, arboriculture fruitière, sucre...) et des filières d'élevage intensif et de produits vivriers (céréales, tubercules, aviculture, aquaculture...). Chaque filière fera l'objet d'un appui spécifique visant à un renforcement des capacités des acteurs de la filière ou à une meilleure structuration de la chaîne de valeur de la filière au niveau régional. Ses appuis incluront notamment :

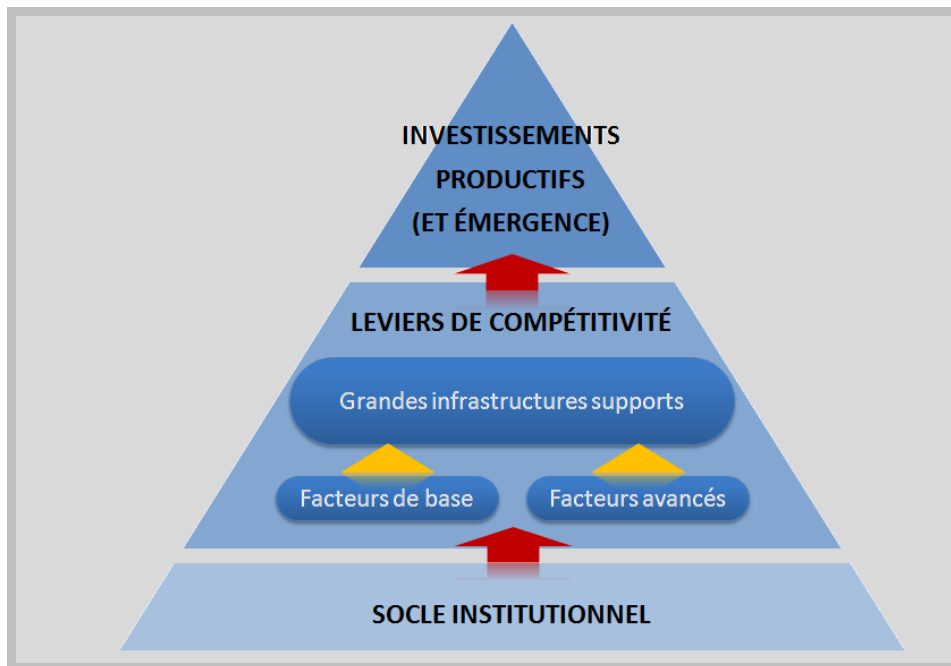
Le programme de renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux vise à adapter la diplomatie économique et commerciale de la CEMAC aux exigences de la nouvelle vision d'une CEMAC émergente. En effet, la CEMAC a désormais comme ambition de se positionner avec force dans un marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et de devenir une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. Aussi, les accords commerciaux existant et les partenariats stratégiques de la CEMAC doivent être repensés selon cette nouvelle optique. En particulier, des partenariats commerciaux étroits et multiformes devront progressivement se mettre en place entre d'une part la CEMAC, et d'autre part la RDC, l'Angola et le Nigéria. De même, les Accords de Partenariat Economique en cours de négociation avec l'Europe doivent contribuer à la mise en place accélérée du P et d'une CEMAC émergente en 2025. Enfin, une coopération active et des partenariats stratégiques ciblés devront également être mis en place pour accélérer le développement de certaines filières (la Chine pour accélérer le développement et l'émergence d'une puissance métallurgique ? l'Inde pour accélérer le développement agricole et la production d'engrais ? le Brésil et l'Europe pour accélérer le développement de l'économie forestière et d'une puissance verte ?). La CEMAC doit ainsi devenir un partenaire des Etats membres dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement.

2.2.2. Les projets intégrateurs du Tchad pour le quinquennat 2011-2015

Trois catégories distinctes de projets apparaissent dans le PER CEMAC : le socle institutionnel, les leviers de compétitivité et les investissements productifs

Les trois catégories du projet du PER.





Le socle institutionnel représente la fondation sans laquelle rien ne pourra se faire de façon durable. Sa mise en place constitue un préalable, mais également un chantier permanent d’ajustement et de consolidation. Les programmes constitutifs de ce socle sont les quatre programmes liés à la vision partagée et le Programme 5 «Renforcement de la Gouvernance et des Capacités des Organes et Institutions Communautaires ». Bâtir le socle institutionnel revient donc pour la CEMAC à bâtir des institutions solides liées par une vision partagée.

Les leviers de compétitivité constituent les facteurs indispensables à la construction d’une économie compétitive. On y distingue trois sous groupes : les facteurs de base, les facteurs avancés et les grands projets d’infrastructures : (i) *Les facteurs de base* représentent les éléments de mise en place d’un cadre global intégré et harmonisé, notamment l’intégration économique, le marché commun, certaines politiques sectorielles limitées aux aspects de coordination et d’harmonisation (i.e. politique commerciale commune, coopération et accords de libre échange, programme santé) et le suivi de leur mise en œuvre (programme Observatoire de l’intégration). Ils représentent les missions de base traditionnelles d’une institution d’intégration. (ii) *Les facteurs avancés* regroupent l’ensemble des infrastructures économiques de soutien à la compétitivité, qu’il s’agisse d’un cadre réglementaire sophistiqué (cadre réglementaire pour les partenariats public/privé – PPP - ou pour la transparence de la gestion des industries extractives), d’une infrastructure de soutien à haute technicité (les infrastructures qualité, le système statistique, la formation supérieure de pointe ou la formation professionnelle d’insertion, les infrastructures de facilitation de transit, les services financiers, un dispositif spécialisé de préparation et de gestion de projets) et les politiques sectorielles capitalisant sur cette infrastructure de soutien et mobilisant derrière une vision régionale forte les acteurs du secteur (politiques communes dans les secteurs soutiens à la compétitivité et politiques communes des secteurs de diversification économique). (iii) *Les grands projets d’infrastructures* (réseaux de

transport, d'interconnexions électriques, de fibre optique et grands projets d'aménagement) représentent des leviers de compétitivité sophistiqués et souvent extrêmement coûteux. Ils sont de plus en plus pris en charge par le secteur privé (et non plus le budget public), dans le cadre de Partenariats Public Privé (PPP), ce qui montre la nécessité et l'importance critique de la mise en place des facteurs avancés.

Les investissements productifs regroupent les investissements dans la production et les services marchands, à vocation régionale et qui concernent avant tout le secteur privé, dès lors que le socle institutionnel et les leviers de compétitivité sont déjà en place.

Axes	Projets
Axe 1. Vision partagée	Projet 3 : Actions de communication sur la Vision 2025 du PER CEMAC du Tchad Projet 4 : Mobilisation des partenaires financiers pour le financement du PER
Axe 2. Bonne Gouvernance et environnement des affaires	Projet 13 : La Politique Commune de l'électricité : <ul style="list-style-type: none"> • Financement d'infrastructures par le Fonds Emergence CEMAC • Financement de projets de production et d'interconnexion électrique par le Fonds Emergence CEMAC Projet 15 : La Politique Commune des Télécommunications Projet Central Africa Backbone (CAB), liaison en fibre optique reliant le Cameroun au le Tchad Projet 22 : Renforcement des capacités humaines et matérielles de l'Institut National des Statistiques
Axe 3. Infrastructures économiques et aménagement du territoire	Projets 28 / 29/ 30 : Projets d'interconnexions électriques : Projet 28 : Interconnexions à 220 kv : Composante : Douala – Lampanga – N'Djaména Projet 29 : Construction des barrages et centrales électriques : Tchad :Le Tchad s'alimentera à partir de l'interconnexion de la ligne Maroua-N'djaména, par l'utilisation des excédents de LAGDO au Cameroun et de la ligne Ngaoundéré-Maroua. La construction du barrage de Warak sur la Bini (46 MW) permettra d'alimenter les zones voisines des deux pays. Projet 30 : Electrification transfrontalière de moyenne tension : Cameroun – Tchad : - Yagoua – Bongor Projets 31-39 : Aménagement de 8 tronçons routiers prioritaires

- Sur le corridor DOUALA-YAOUNDE-NDJAMENA :
 - Ngaoundéré/Touboro(Cameroun)/Moundou (Tchad);
 - Maroua (Cameroun) / Ndjamenena (Tchad).
- Sur le corridor POINTE NOIRE-BRAZZAVILLE-BANGUI-NDJAMENA :
 - Ouesso/Bomassa (Congo) / Bayanga / Nola/Mbaiki (RCA); Projet modifié et pris en charge par les fonds BAD.
 - Bossembele/Bossangoa / Bekay (RCA) / Mbaikoro (Tchad).

Projet 40 : Transport routier :

Corridor Ndjamenena/Bangui

- Bitumage de la route Moundou-Doba (travaux achevés sur financement UE)
- Bitumage de la route Doba/Koumra (travaux achevés)
- Bitumage de la route Koumra/Sarh (travaux en cours depuis 2010 sur financement BAD)
- Bitumage de la route Sarh/Sido/frontière RCA
- Bitumage de la route Bossembele/Bossangoa/Bekay (RCA)/ Mbaikoro (Tchad)

Corridor Ndjamenena/Moundou/Douala

- Renforcement de la route Kelo/Moundou (travaux en cours)

de programmation sur financement IDA)

- Moundou/Touboro/N’Gaoundéré (travaux achevés)

Corridor Ndjamena/Maroua/Douala

- Renforcement de la route Maroua (Cameroun)/ Ndjamena (Tchad)
- L’élargissement de la route Ndjamena –Ngueli et construction d’un nouveau pont de Ngueli (travaux en cours sur financement BAD).

Projet 41 : Transport ferroviaire

- Construction de la liaison N’Gaoundéré (Cameroun)/Moundou/Ndjamena (Tchad) (négociation en cours avec la République populaire de Chine) ;

Projet 42 : Projets routiers en quête de financements tant pour les études que pour les travaux.

Corridor Douala-Yaoundé-N’Djamena

Projet 45 : Facilitations des transports et transits :

- Corridor Douala-Yaoundé-Ndjamena : 2 postes frontière ;
- Corridor Pointe Noire-Brazzaville-Bangui-Ndjamena : 2 postes frontière ;

Projet 49 : Projet Central Africa Backbone (Phase 1):

Projet 51 : La Plateforme Régionale Qualité-Innovation de l’Agropole des Savanes (Tchad)

Projet 59 : Agropole régional (Tchad)/Zone Economique Spéciale

Axe 4. Capital Humain	Projet 63 : Plateforme de Services et d'Insertion (PFS) dans les grandes villes et localités
	Projet 64 : La Réforme et Généralisation du système LMD (Licence – Master – Doctorat)
	Projet 65 : Centre d'Excellence Régional dans la formation Technique Supérieure (domaine à identifier)
	Projet 67 : Mise en place/Consolidation d'un réseau d'actrices économiques.
	Projet 69 : Lutte contre les Grandes Endémies- Tchad
Axe 5. Marché commun et Diversification économique	Projet 74 : Application des textes de l'Union Douanière
	Projet 77 : Mise en Place du passeport CEMAC et des bornes biométriques
	Projet 80 : La Politique Agricole Commune de la CEMAC <ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre agricole garantissant la sécurité alimentaire • Développer des filières agricoles d'exportation • S'orienter vers une agriculture durable plus respectueuse de l'environnement • Former et insérer dans le secteur, une génération de jeunes nouveaux agriculteurs professionnels,
	Projet 86 : Projet de maîtrise et d'économie d'eau dans les exploitations agricoles familiales
	Projet 87 : Lutte contre la désertification
	Projet 88 : Lutte contre la déforestation
	Projet 89 : Appui aux Accords de libre échange

2.2.1.2. Les projets intégrateurs du Tchad pour les années 2016-2025

A sélectionner sur proposition de la Cellule nationale

Prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets est adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

4. le caractère intégrateur des projets (application du principe de

« subsidiarité ») ;

5. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.